

Les Petites Affiches

D E S A L P E S - M A R I T I M E S

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, POLITIQUE ET GÉNÉRALE

DÉCRYPTAGE

Nice "vaut" 57,7 milliards p.3

BARREAU DE GRASSE

Maître Roland Rodriguez élu Bâtonnier p.6

ENTREPRISE

Anthony Laugier Plomberie p.9



ADMINISTRATEURS - MANDATAIRES
À la croisée des chemins

CONGRÈS : LES ADMINISTRATEURS ET MANDATAIRES JUDICIAIRES SONT INQUIETS

Les professionnels ne veulent pas être "des victimes collatérales" de la loi de modernisation de l'économie et veulent être associés aux futures évolutions

"Par nos missions auprès des entreprises en difficulté et de leurs salariés, nous assurons la paix sociale. C'est unique en Europe et même dans le monde". Bernard Baujet, président du Conseil des Administrateurs Judiciaires et Mandataires Judiciaires, s'est adressé en ces termes le week-end dernier lors du Congrès national du CNAJMJ réuni à La Colle-sur-Loup. Des propos tenus devant le représentant du ministre de la Justice (voir ci-dessous) alors que plusieurs des dispositions de la loi Macron pour la modernisation de l'économie ont ces derniers mois défrisé les professions du Droit et du Chiffre.

Une vision trop libérale des missions confiées à la profession

"Cette réforme, qui a ouvert nos attributions à d'autres professionnels comme les huissiers pour les petites procédures, inquiète administrateurs et mandataires. Le Conseil national a fait preuve de pugnacité. Il se refuse à ce que nous soyons des victimes collatérales. Nous avons intenté divers recours pour contenir une avalanche de textes".

Deux visions de la "philosophie" des missions s'opposent en effet: l'une, libérale, inspirée du droit anglo-saxon place les créanciers au cœur des procédures. C'est une formule jugée dangereuse par le CNAJMJ. Emmanuel Macron, alors ministre de l'économie, en a pourtant introduit une petite dose dans sa loi du 6 août 2015.



Le président Bernard Baujet lors des travaux de La Colle-sur-Loup.

L'autre vision est celle du modèle français, tel qu'il existe depuis longtemps, avec la puissance publique pour mener la manœuvre. C'est évidemment la préférence du CNAJMJ. "Le législateur est en train d'hybrider les deux systèmes de la pire des façons" a déploré

le vice-président Christophe Thevenot. "Cette asphyxie n'est pas tenable et il faudra faire le choix de la liberté ou de l'encadrement. Il y a urgence à ce que le gouvernement adopte une attitude cohérente".

Voilà, les choses sont dites...

"Nous ne mènerons pas une guéril-

la systématique, seulement lorsque l'ADN de nos professions sera menacé" a prévenu Bernard Baujet.

Le tarif en ligne de mire

Les menaces pourtant ne manquent pas, à commencer par les tarifs qui demeurent une préoccupation pour ces professionnels. "Nous sommes loin d'être rassurés car ils doivent être réactualisés tous les deux ans et rien n'assure que ce soit à la hausse" a indiqué le président qui a fait remarquer qu'ils sont "très faibles" chez nous par rapport à d'autres pays d'Europe. Mais il s'est voulu constructif, préparant l'avenir, espérant que "l'on vende notre modèle français comme un exemple même si l'on imagine bien que des groupes de pression sont à la manœuvre pour faire primer le modèle libéral".

Dans ce monde en perpétuelle évolution, le CNAJMJ s'engage aussi dans une démarche de formation continue pour accompagner administrateurs et mandataires pendant toute leur carrière. De la même façon, il a développé son Observatoire qui est une base de données actualisée en permanence. C'est un modèle prédictif des difficultés des entreprises permettant une analyse fine pour un meilleur pilotage.

Ces journées se sont poursuivies par des ateliers très intéressants animés par des intervenants de premier rang,

J.-M. CHEVALIER

"PAS DE RETOUR EN ARRIÈRE" PRÉVIENT LA CHANCELLERIE

Il représentait le ministre de la Justice au congrès. Thomas Andrieu, directeur des Affaires civiles et du Sceau, a ouvert l'assemblée plénière en indiquant qu'il ne lui paraissait "pas utile d'ouvrir un grand chantier législatif dans les prochains mois". Pour autant, il a indiqué être à l'écoute des administrateurs et mandataires. Et il a souhaité que "le gouvernement dispose d'une information exacte sur l'exercice de la profession. L'autorité de la concurrence va se pencher sur le tarif l'an prochain. Il faut donc, dès maintenant, se poser la question du

"tarif raisonnable".

Ancien directeur de cabinet de Jean-Jacques Urvoas, et maintenant au service de son successeur François Bayrou, Thomas Andrieu a reconnu que les dispositions de la loi Macron "n'ont pas été accueillies favorablement par la profession". C'est un euphémisme.

Il a placé la sécurité juridique comme "l'un des fondements d'une économie développée". Mais "il n'y aura pas de retour en arrière, ni de fuite en avant" a-t-il prévenu.

Autrement dit, le gouvernement a bien l'in-

tention de poursuivre les réformes annoncées, même si des dispositions nouvelles provoquent ici et là des grincements. En tous cas, Thomas Andrieu a annoncé que François Bayrou va recevoir dans les prochains jours le bureau du CNAJMJ pour ouvrir un dialogue constructif.



NICE : LE VRAI PRIX DE LA VILLE

Nice, bien sûr, n'a pas de prix. Mais s'il fallait quand même donner une valeur à la capitale de la Côte d'Azur il serait de 57,7 milliards d'euros environ selon les experts de la FNAIM

L'addition s'il vous plaît !

Économiste, spécialiste de l'immobilier, Patrice de Moncan a chiffré pour le compte de la FNAIM la valeur des principales grandes villes françaises. Pour arriver au juste prix de Nice, son équipe a additionné les 195 562 mètres carrés de logements, 360 000 mètres carrés de bureaux et entrepôts, et les 6 300 commerces installés sur la commune. Au bout du bout, la calculette a chauffé : elle arrive à la somme pharaonique de 57,7 milliards d'euros ! On vous fait grâce des centimes...

La méthode

Pour arriver à ce résultat, les spécialistes ont passé à la loupe les 41 quartiers niçois en retenant le prix des transactions réalisées en 2015. Armés de ces références, ils ont pu extrapoler une valeur pour les propriétés voisines et ainsi de suite... Bien sûr, devant ce travail titanesque, on pourra toujours trouver à redire sur la méthode de calcul. Mais comme c'est la même qui a été appliquée dans toutes les villes étudiées, la comparaison est "juste".

4^{ème} ville de France en valeur

Dans le détail, on retiendra que Nice a 225 332 logements d'habitation estimés à 53,3 milliards d'euros. Auxquels il faut ajouter 1,1 milliard d'euros pour les bureaux et 3,3 milliards pour les commerces et boutiques. Nice est donc la quatrième ville française en terme de valeur patrimoniale derrière Paris (706 milliards), Marseille (82 milliards) et Lyon mais devant Nantes (41 milliards), Bordeaux (33 milliards) et Strasbourg (28 milliards).

Extrapolations

Et enfin, pour s'amuser, les experts de la FNAIM ont chiffré la valeur de certains biens s'ils devaient être bâtis. Ainsi, les 60 hectares de l'aéroport pourraient recevoir jusqu'à 75 000 logements, ce qui représenterait une valeur de 25 milliards pour le foncier et le bâti. Quant à la colline du Château et les 4 200 logements qui pourraient y être construits, cela représenterait une valeur de 2,3 milliards. Pour le terrain de la cathédrale russe : 400 appartements (96 millions), pour les jardins de Cimiez : 700 logements (127 millions). Mais, évidemment, rien de tout cela n'est à vendre ou à construire !

Beaucoup de "copros"

Les particularités de Nissa la Bella : 91% de logements sont en immeubles collectifs contre seulement 5,7% de villas individuelles. Un quart des habitations a été construit avant la 1^{ère} guerre mondiale contre 70% à Paris. Et nous avons 56% de nos immeubles en copropriété, le double des autres villes étudiées.

Démographie

Bonne nouvelle : en pourcentage, la construction de nouveaux logements (+2,8%) est plus élevée que l'accroissement de la population qui demeure modeste avec +1,20% seulement du nombre d'habitants depuis 1975. Il y avait 348 721 Niçois au 31 décembre 2016.

Une ville de propriétaires

51% des Niçois sont propriétaires. C'est une proportion plus élevée que dans les autres villes de l'étude. 10,8% sont locataires auprès d'une société de HLM et 3,4% occupent un logement à titre gratuit. Une faiblesse cependant dans le "patrimoine" communal : il y a encore une sous-représentation des bureaux, mais cela va changer très vite avec le développement de la Plaine du Var.

L'État, la commune

Il y a 35 277 immeubles à Nice. L'État y est propriétaire de 1 399 immeubles (soit proportionnellement le double par rapport aux autres villes de l'étude). La Ville est propriétaire de 1 958 bâtiments (écoles, centres sportifs, centres d'animation et de culture, etc.).



Jean-Michel CHEVALIER

Déryptage réalisé à partir du livre "Que vaut Nice ?", qui vient de paraître aux Éditions du Mécène, 110 pages. 20€

LA PHRASE

“
Les textes ne
sont pas tous
accueillis
favorablement.
Le temps étant
un élément de
sagesse, nous
nous hâterons
lentement
”

Mathieu Andrieu, directeur des Affaires civiles à la Chancellerie, au Congrès des administrateurs et mandataires judiciaires à La Colle-sur-Loup.

LA GAZETTE



L'actualité de la semaine rendue souriante par Jean-Jacques Beltramo.

Colloque pour les avocats et magistrats administratifs

Le Conseil National des Barreaux et le Conseil d'État organisent un débat sur le thème "Avocats et Magistrats administratifs : la déontologie en partage". Il se déroulera le 30 juin à la Maison de la Chimie à Paris. Renseignements par téléphone au 01 53 30 85 79.

Le numérique et les avocats

La 7^{ème} Convention nationale des Avocats se tiendra du 18 au 21 octobre à Bordeaux et Libourne sur le thème "Économie, Numérique et territoires : les nouvelles stratégies pour l'avocat."

Renseignements, programme et inscription sur www.convention-nationaledesavocats.com

Perquisitions : le rappel des règles

Alors que le débat sur l'état d'urgence est loin d'être purgé, le Conseil National des Barreaux vient d'éditer un guide pratique intitulé "La contestation des perquisitions au domicile et en cabinets d'avocats". Un document qui ne concerne pas seulement l'état d'urgence, mais qui aborde en une soixantaine de pages tout ce

qu'un conseil doit savoir pour se défendre et vivre cette intrusion dans sa vie privée et professionnelle.

Migrants : toujours le statu quo sur Nice

Régulièrement, des habitants de la vallée de la Roya reviennent devant le Palais de Justice de Nice et dans les jardins de la ville pour rappeler au bon souvenir de la population que la situation des migrants est toujours aussi précaire. Les comités de soutien interpellent les pouvoirs publics sur les attentes de ces populations fragiles sur la route de l'exil.

Terrorisme : une loi pour sortir de l'état d'urgence

Le Gouvernement présente une loi pour lutter contre le terrorisme qui permettra de sortir de l'état d'urgence dans lequel nous sommes plongés depuis les attentats de Paris. Une situation évidemment intenable dans la durée, mais toute la difficulté du prochain texte sera de trouver un équilibre entre l'efficacité "policière" et les libertés individuelles et publiques. Un sujet à haute tension politique, qui promet de belles joutes lorsqu'il sera discuté.

Experts-comptables : développer le conseil aux entreprises

À l'occasion du prochain Congrès de l'Ordre des Experts-Comptables, le développement des missions de conseil à forte valeur ajoutée sera à l'ordre du jour. L'objectif est de permettre aux professionnels de renforcer leur expertise et leur savoir-faire auprès des entreprises et d'accompagner les cabinets dans leur mutation.

Les dix propositions des avocats

Pascal Eydoux, président du Conseil National des Barreaux, a remis les dix propositions de la profession d'avocat aux conseillers justice du président de la République et du Premier ministre. Elles font suite à l'interpellation des candidats à la Présidentielle et à la consultation des 65 000 avocats lancée par le CNB sur les thèmes de l'avenir de la profession d'avocat, du fonctionnement de la justice et des problématiques sociétales.

Elles sont consultables sur le site du CNB : www.cnb.avocat.fr

LES CHIFFRES

610 mandats dans 50 organismes différents (CAF, Urssaf, 1% patronal) pour les représentants de l'UPE-06.

500 000 séjours par an pour la clientèle "affaire", c'est l'objectif du CRT Côte d'Azur pour 2020, soit cinq fois plus qu'aujourd'hui.

2 millions de visiteurs du site snf.com vont être ciblés (homepage, newsletter etc.) en juillet pour promouvoir la Côte d'Azur.

630 hôtels représentant 29 000 chambres réunis sous la bannière de l'UIMH-06.

35% des entreprises des AM ont eu recours à l'apprentissage en 2016.

10% des entreprises maralpines vont embaucher un apprenti en CDI cette année (source CCI-06).

L'EDITO. SI ANGELA PREND FROID C'EST EMMANUEL QUI VA TOUSSER !

Pour reprendre un mot en vogue, Emmanuel Macron et Edouard Philippe devront rendre "durable" cette majorité que les Français viennent de leur accorder. Elle est aussi large que les attentes sont fortes et parfois contradictoires.

Si le président et le Premier ministre disposent maintenant de tous les moyens pour piloter comme ils l'entendent les réformes promises et nécessaires, ils ne doivent pas perdre de vue que notre pays est dans un état assez préoccupant.

1. Économiquement, même si une embellie est constatée depuis quelques mois, la France ne réussit toujours pas à transformer en emplois la (toute) petite croissance durement acquise à coups d'exonérations et autres crédits d'impôts. La proportion des chômeurs dans la population active reste élevée et plombe à la fois le moral des ménages et les comptes publics.

2. Justement, parlons-en des comptes publics ! Sécurité sociale, retraites, balance du commerce extérieur, déficit... La situation est là aussi encore inquiétante : de nouveaux

"dérapages" - terme pudique pour désigner de nouveaux emprunts seront payés par les générations futures pour boucher les trous d'aujourd'hui - ne sont pas à exclure. Surtout si la croissance de la zone euro ralentit. Car nous sommes très dépendants de nos voisins et partenaires, en particulier de l'Allemagne. Qu'Angela attrape un rhume, et c'est Emmanuel qui verra la fièvre monter chez lui.

3. Politiquement, si le président Macron a réussi à atomiser l'UMP et le PS pour se construire une majorité à sa main à l'Assemblée, il n'en demeure pas moins que cet équilibre issu des urnes reste fragile. Il n'a pas encore de relais bien aguerris dans les collectivités territoriales, pas plus que dans les grands services de l'État où les hauts responsables ont été nommés aux postes-clés par le pouvoir précédent. Une large partie de l'opinion est restée, par déception ou parce qu'elle ne se retrouve pas dans cette nouvelle République en marche, en dehors du débat des législatives. L'abstention record prouve ce désintérêt : là aussi, il faudra inverser la

courbe...

Même si, au final, il y aura forcément recomposition, il faudra convaincre pour ramener les gens à la politique au sens le plus noble du terme.

Et réussir là où les autres ont largement échoué depuis quarante ans. Ce ne sera pas facile. Le pari est osé, le défi immense, l'enjeu crucial pour le pays, pour des Français désenchantés qui ont tendance à ne voir que le côté obscur des choses.

Alors que nous avons de la force, des entreprises performantes, un savoir-faire reconnu, une formation de qualité, des soins au top niveau. Reste à se retrousser les manches et à croire en notre étoile, qui n'est pas si mauvaise que cela, comparée à d'autres pays. Courage !

J.-M. CHEVALIER



NOMINATIONS, PROMOTIONS

Jacques Lesieur, nouveau directeur général à la CCI-06



Jacques Lesieur a pris officiellement ses fonctions cette semaine comme nouveau Directeur Général de la chambre de commerce et d'industrie Nice Côte d'Azur. Ancien membre de PwC, société d'avocats pluridisciplinaire de dimension internationale, il travaillera en lien direct avec Jean-Pierre Savarino, président de la CCI, pour donner une nouvelle orientation à l'activité consulaire en recherchant de nouveaux axes de développement et de management. Il succède à Claude Tardy, qui prend la fonction de Directeur Général en charge des partenaires, des projets et de la stratégie. Concernant les activités de

Team Côte d'Azur, c'est Philippe Servetti qui assurera les fonctions de Directeur.

Caisse d'Epargne : Eymeric de Kerhor entre au directoire

Eymeric de Kerhor, 53 ans, (IPAG -Paris, DESS Finance gestion de patrimoine) a été nommé membre du directoire en charge du pôle Banque de Détail à la Caisse d'Epargne Côte d'Azur. Il a pris ses fonctions le 1^{er} juin dernier. Eymeric de Kerhor a commencé sa carrière à la Banque Indosuez. Il a exercé plusieurs fonctions commerciales au sein de Crédit Agricole Indosuez, notamment comme directeur de succursales. De 2005 à 2012, il était membre du comité de direction générale du Crédit Agricole PACA, avant de rejoindre LCL à Dijon comme DGA et membre du comité de direction générale. Il succède à Frédéric Martin, devenu membre du directoire à la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes.

Le préfet J.-M. Drevet fait valoir ses droits à la retraite

Préfet hors cadre depuis 2012, précédemment en poste dans les Alpes-Maritimes (2011-2012), ancien directeur de cabinet de Christian Estrosi lorsque celui-ci fut ministre de l'Aménagement du Territoire puis ministre de l'Industrie, le préfet Jean-Michel Drevet vient de faire valoir ses droits à la retraite. Enarque (promotion Malraux 1977), il a fait l'essentiel de sa carrière dans



la préfectorale avant de devenir le directeur général des services de la Ville et de Nice et de la Métropole depuis 2014.

Lauriano Azinheirinha nouveau DGS de Nice et de la Métropole

Lauriano Azinheirinha (Science Po, orthophoniste) a démissionné de son mandat d'adjoint au maire de Nice et de conseiller métropolitain pour devenir le



DGS de la Ville de Nice et de la Métropole en remplacement de J.-M. Drevet. Le nouveau directeur des services conserve son mandat de conseiller départemental. Il était le suppléant de l'ancien député Rudy Salles.

Lionel Lapras, président du pôle de compétitivité SCS

Le pôle de compétitivité SCS (Solutions Communicantes Sécurisées) a un nouveau président: Lionel Lapras, directeur de Hewlett Packard Entreprises, qui succède à Laurent Boust (ST Microelectronics).



JUSTICE : NICOLE BELLOUBET, NOUVEAU GARDE DES SCEAUX



© G. PAUMIER

François Bayrou n'aura été qu'un éphémère ministre de la Justice. Fragilisé par les "révélations" sur le financement de son parti le Modem, qui fait l'objet d'une enquête préliminaire, il a donné sa démission. La réforme emblématique de la moralisation de la vie politique sera donc portée par Nicole Belloubet, 62 ans. Professeur de droit public, première femme à être entrée au Conseil Constitutionnel, elle a présidé le comité interministériel de pilotage pour la promotion de l'égalité des sexes dans les systèmes éducatifs. Elle a aussi été l'auteur en 2001 du rapport "30 mesures pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles dans les établissements scolaires". Elle a été élue sur la liste PS aux municipales de Toulouse.

CCI-06 : UN STAND AU SIEC À PARIS

Le SIEC, salon de référence des professionnels français et européens de l'immobilier commercial et du retail, s'est tenu à la Porte de Versailles autour de cent cinquante exposants. La CCI-06 y a rencontré de nouveaux concepts et des enseignes innovantes potentiellement applicables au territoire azuréen. L'organisme consulaire a mis en avant cette année l'entreprise Coco'n Shopping, boutique multimarques innovante installée à Nice et proposant la location de linéaires à des créateurs locaux.

CIRI : 55 000 EMPLOIS SAUVÉS L'AN PASSÉ

Le CIRI (comité interministériel de restructuration industrielle) est intervenu l'an passé auprès de 42 entreprises en difficulté représentant 90 135 emplois. Dans 90% des cas, une issue positive a été trouvée.

M^E ROLAND RODRIGUEZ FUTUR BÂTONNIER DE GRASSE

Les avocats du Barreau de Grasse étaient appelés à voter ce mercredi matin pour désigner le Bâtonnier 2018/2019 qui succèdera à Maître Jean-Marc Farneti.

Ouvert à 8h30, le scrutin qui a fortement mobilisé la profession a été clos à midi et demi et le dépouillement a aussitôt été entrepris à la Maison de l'Avocat sous l'autorité du bâtonnier en exercice.

Deux candidats, qui ne s'étaient jamais encore jamais présentés pour le bâtonnat, étaient en compétition : Maître Roland Rodriguez, installé à Antibes, et Maître Fabrice Maurel, installé à Cannes.

Face à deux candidatures de qualité, les votes des avocats se sont partagés à quasi égalité : sur les 710 inscrits et les 599 votants, Maître Rodriguez a obtenu 300 voix et Maître Maurel 297.

Maître Rodriguez est donc élu dès le premier tour. Comme son adversaire, le futur bâtonnier avait fait campagne en adressant un courrier à chacun des avocats du barreau. *"Je sais la souffrance et les difficultés de nombre d'entre nous, confrontés à la pression économique, au déferlement des réformes, à la concurrence d'autres professions, aux braconniers du droit, à la nécessité d'adapter notre exercice aux évolutions technologiques"* écrivait-il. *"Mais je sais aussi l'énergie et les ressources importantes des avocats, de nous tous, individuellement et collectivement, et en particulier au sein du Barreau de Grasse"*. Il prendra ses fonctions de Bâtonnier le 1^{er} janvier prochain.



© JMC

Maître Roland Rodriguez, élu au 1^{er} tour.

UPE-06 ET PÔLE EMPLOI : LE TICKET GAGNANT

Grâce au partenariat passé entre l'UPE-06 et Pôle Emploi, plus de 70% des personnes accompagnées en 2016 par une formation professionnalisante ont retrouvé le chemin de l'emploi ! Un résultat d'autant plus satisfaisant qu'il concerne surtout un public éloigné du marché du travail. Ce constat a été dressé par Philippe Renaudi, président du syndicat patronal, et Ghislaine Ellena, directrice territoriale de Pôle Emploi, qui ont fait un point d'étape avant de reconduire ce dispositif dont l'objectif est de fournir des candidats formés pour les postes à pourvoir. *"Le commerce, le transport, l'hôtellerie et le numérique embauchent dans ce département"* a expliqué M^{me} Ellena. *"Avec nos partenaires*



© JMC

Les partenaires réunis autour de Mme Ellena et de Philippe Renaudi.

et l'UPE, nous avons organisé des formations, des job-datings et des salons, tout ce qui peut rapprocher les demandeurs d'emplois des entreprises".

Philippe Renaudi s'est félicité de cette coopération et de ses résultats : *"Il faut éviter les offres non-pourvues, répondre aux attentes des entreprises. L'investissement de tous les partenaires est payé par l'embauche de dizaines de nouveaux salariés"*.

COMMERCE : "TROP D'ENSEIGNES TUENT LES CENTRES VILLES"

Le maire de Cannes, David Lisnard, a fait une sortie remarquée aux Rencontres économiques territoriales qui se sont tenues ce mardi dans sa ville en critiquant la multiplication des complexes commerciaux dans le 06 qui asphyxient les commerces des centres villes et des villages.

INONDATIONS : CANNES SÉCURISE UNE ÉCOLE DE LA BOCCA

Des travaux de sécurisation contre le risque inondations-crues sont en cours à l'école maternelle et au réfectoire du groupe scolaire La Frayère à Cannes la Bocca. Coût : 600 000 euros TTC

TENDE : TRAVAUX D'URGENCE

Suite aux graves malfaçons des ouvrages construits par les Italiens sur le territoire français pour accéder au tunnel de Tende, le conseil départemental a accepté d'intervenir en urgence sur une portion de route menaçant de s'effondrer. *"A frais avancés"*, précise Eric Ciotti...

ORANGE NE PART PAS EN VACANCES...

Pour les vacances d'été, le téléphoniste annonce que cinq LGV - dont trois nouvelles lignes à grande vitesse - seront couvertes en 4G dès le 13 juillet. Ainsi que 24 autoroutes en 3G et cinq en 4G. Alors n'oubliez pas votre portable à la maison...

ENCHÈRES : UNE BUGATTI SINON RIEN...

La maison Osenat a adjudgé le week-end dernier pour 1,32 M€ une Bugatti 57C Stelvio, nouveau record du monde pour ce modèle. Le vendeur a fait reverser l'intégralité de la vente de cette voiture à la recherche contre le cancer. Chapeau... de roue !



© DR

>> VENI, VIDI... VITE DIT ! <<

- **IMPÔTS** : Même si le prélèvement à la source est renvoyé à 2018 au mieux, cette mesure fait toujours l'unanimité... contre elle à l'UPE où les entrepreneurs n'ont aucune envie de devenir des collecteurs d'impôts, les entreprises ayant d'autres chats à fouetter par les temps qui courent.

- **PÉNIBILITÉ** : Le Premier ministre Edouard Philippe va prochainement retrouver sur son bureau la demande pressante de la suppression du compte pénibilité, jugé inapplicable dans les entreprises. Le BTP est particulièrement remonté par ce casse-tête créé par la loi El Khomri.

- **COURAGE** : Il n'y a pas que les candidats au bac qui sont stressés en ce moment, les parents aussi ! Bon, pas de panique, neuf candidats sur dix ont été reçus l'an passé, alors "ça devrait le faire"... Et après l'examen, les vacances !



Ces pigeons niçois ont trouvé sur la Promenade un perchoir sur lequel ils se rassemblent toutes les fins d'après-midi et d'où ils regardent passer sous eux les voitures. Mais au feu rouge, ne levez pas trop le nez pour les regarder de peur de vous faire... pigeonner.

- **TOURISME** : Depuis le 15 juin, la plateforme cotedazurfrance.ceetiz.com permet de réserver et d'acheter 250 activités (randos, via ferrata, etc) auprès de 55 partenaires. Jusqu'à présent, ces offres étaient disséminées... dans la nature. Le site doit offrir aux vacanciers une meilleure visibilité de tout ce que la région offre comme

activités, et les propositions ne manquent pas !

- **COLLINES** : Alors que la Métropole a la judicieuse idée de renforcer les lignes de bus sur les collines niçoises (notre écho de la semaine dernière), un lecteur nous fait remarquer qu'il serait aussi très utile d'y installer des stations de

voitures électriques "Auto Bleue" pour désenclaver ces quartiers mal desservis et isolés. Suggestion transmise à qui de droit...

- **LOGIQUE** : Puisque l'État impose aux contribuables de remplir leurs déclarations de revenus sur internet, il serait logique qu'il demande aux candidats aux élections d'envoyer leurs professions de foi par le même moyen. Cela reviendrait moins cher que les prospectus en papier, cela allégerait la besace du facteur, et ce serait tellement mieux pour les forêts...

- **LAURIERS** : Et le meilleur master en Finance est... l'Edhec de Nice. Ce n'est pas du chauvinisme mal placé, mais le résultat d'un classement effectué par le très sérieux Financial Times, qui distingue la Business School sous les palmiers dans la catégorie "marchés financiers". Alors bravo aux étudiants et... aux professeurs !

PADEL : UNE BELLE JOURNÉE CONVIVIALE ET SPORTIVE



Du bon padel lors des finales et un repas en terrasse. À gauche, Karine Ananie en action. À droite, la finale des débutants. En bas, les finalistes confirmés. (Photos P.B.)

Les Petites Affiches ont ressorti leurs raquettes de padel à l'occasion de leur second tournoi interprofessionnel du chiffre et du droit samedi dernier à Vence.

Par une chaleur caniculaire, débutants et confirmés, formant des équipes homogènes ou mixtes se sont affrontés le matin jusqu'aux demi-finales.

Après un excellent déjeuner pris à l'ombre de la terrasse du club-house, l'heure des finales est arrivée. Pour le gain de la troisième place, la petite finale a été remportée par Pascal Ory et Stéphane Benessiano. En finale, se sont retrouvés Maxime Van Rollenghem, avocat à Cannes et François-Xavier Ciais, directeur des Petites

Affiches, face à Karine Ananie et Éric Barrat, de la CCI (photo ci-contre). Le match fut très serré, mais la paire Ananie-Barrat s'est imposée 9 à 8 malgré une belle remontée de Ciais-Van Rollenghem.

La journée, qui s'est déroulée dans une ambiance conviviale et sportive, s'est achevée par la remise des prix et un tirage au sort.

Les vainqueurs des finales ont remporté des abonnements Fitlane et des tenues et raquettes de padel.

Enfin, les heureux gagnants du tirage au sort ont reçu un somptueux week-end pour deux au Tiara Miramar Beach & Spa de Théoule sur Mer.

P. B.



VIOLATION DE LA CLAUSE DE NON CONCURRENCE : À QUOI S'EXPOSE LE SALARIÉ ?

Un contrat de travail peut prévoir que, dans l'hypothèse où le salarié serait amené à quitter l'entreprise, il ne pourrait alors pas exercer une activité professionnelle concurrente.

La Cour de cassation a eu l'occasion de préciser en 2002 qu'une telle obligation de non-concurrence n'était licite que si elle est indispensable à la protection des intérêts légitimes de l'entreprise, limitée dans le temps, limitée dans l'espace, tient compte des spécificités de l'emploi du salarié et comporte pour l'employeur l'obligation de verser à celui-ci une contrepartie financière (Cass. Soc., 10 juillet 2002, n° 99-43334).

Ne pas s'engager à la légère lors d'un nouveau contrat

Si ces conditions cumulatives sont aujourd'hui généralement bien "assimilées" par les deux parties, il s'avère qu'elles ne sont toutefois pas toujours conscientes des sanctions auxquelles elles s'exposent en cas de violation de cette clause, notamment le salarié.

Pourtant, ces risques peuvent être potentiellement conséquents.

Le salarié perd tout d'abord le droit à l'indemnité compensatrice prévue en contrepartie du respect de l'obligation de non-concurrence. L'employeur

peut effectivement ne pas la payer dans la mesure où la clause devient alors sans objet et ce, même si le contrat de travail ne le prévoit pas expressément.

Si l'employeur a déjà versé tout ou partie de la contrepartie financière, le salarié peut être condamné à restituer la somme indûment perçue à compter de la date de violation de la clause de non-concurrence.

Lorsque cette clause est assortie d'une "clause pénale", consistant à fixer à l'avance le montant des

à établir l'existence d'un préjudice.

Enfin, le paiement de cette pénalité n'empêche pas l'employeur de demander, en outre, des dommages et intérêts complémentaires en réparation du préjudice subi (financier, commercial, moral...), si cette réparation spécifique est prévue dans la clause de non-concurrence (Cass. Soc., 27 novembre 2013, n° 12-20537).

Toutefois, encore faut-il alors démontrer la réalité et l'impor-



Par Timothée Henry

Avocat Associé

Cabinet Capstan Sophia

Antipolis

Spécialiste en Droit du travail

"LES RISQUES SONT POTENTIELLEMENT CONSÉQUENTS POUR LE SALARIÉ EN CAS DE NON RESPECT DE CETTE CLAUSE"

dommages et intérêts qui seront dus par celui qui n'exécutera pas son obligation, le salarié peut être condamné à les verser à l'employeur.

Il s'agit d'une somme forfaitaire devant donc être versée même si elle est supérieure au préjudice réellement subi du fait de la violation de l'obligation de non-concurrence (sous réserve cependant d'une possible modulation par le juge). En principe, cette clause pénale est applicable sans que l'employeur n'ait même

tance de ce préjudice en établissant non seulement la baisse du chiffre d'affaires (ou de la marge) de l'entreprise mais également et surtout, en mettant en évidence que cette baisse est directement – et exclusivement – consécutive à la méconnaissance par le salarié de la clause de non-concurrence qu'il avait acceptée.

Certes, la charge de la preuve pèse sur l'employeur et les juges, évaluant souverainement le préjudice invoqué, et demeurant très exigeants en la matière.

Il n'en demeure pas moins que le principe de la "réparation intégrale" est posé et que l'addition, pour le salarié, du remboursement de la contrepartie financière indûment perçue, de la pénalité contractuellement convenue et des dommages et intérêts complémentaires peut s'avérer non négligeable, au regard notamment des moyens dont il peut disposer.

Il convient d'avoir conscience des difficultés susceptibles de survenir sur ce point à l'issue de la relation contractuelle et donc, pour le salarié, de ne pas s'engager à la légère au moment de la conclusion d'un nouveau contrat de travail.

5-6 Juillet, 2017
Nice, France

INNOVATIVE
CITY
2017

WHERE
INNOVATION
MEANS
NEW MODELS

ANTHONY LAUGIER PLOMBERIE S'EST LANCÉ À 21 ANS DANS LE GRAND BAIN

Fort de huit ans d'expérience à la tête de sa petite entreprise, le Niçois de Saint Pierre-de-Féric encourage les jeunes à créer leur propre affaire

Anthony Laugier, né à Nice il y a 28 ans de parents horticulteurs, n'a pas suivi la voie professionnelle familiale : "J'ai fait deux ans de CAP plomberie au CFB Antibes en apprentissage, puis un an de spécialisation chauffage avec un autre CAP". Installé à son compte sur les collines niçoises, après trois années passées comme employé chez l'artisan qui l'a formé, il a voulu voler de ses propres ailes à seulement... 21 ans !

Valoriser la qualité du travail

"En janvier 2011, j'ai créé mon entreprise, ALP (Anthony Laugier Plomberie), poursuit-il. J'ai préféré me tourner tout de suite vers la SARL car je pense que le statut d'autoentrepreneur est surtout un tremplin et qu'il crée une concurrence déloyale. Mais pour m'imposer, j'ai dû valoriser la qualité de mon travail".

Seul au départ, les trois premières années ont été difficiles pour le Niçois qui s'est installé à Saint Pierre-de-Féric. "Il y avait beaucoup de pression, d'obligation de résultat".

Mais, le sérieux et le travail ont fini par payer et Anthony a ensuite engagé du personnel : "J'ai d'abord embauché Michel Rossi, qui m'avait appris le métier. À 50 ans, il a eu l'envie de tenter l'aventure avec moi. Ensuite, j'ai pris pendant trois ans un apprenti, Lucas Chaudat. À 19 ans, il est en dernière année "chauffage",



Anthony Laugier pilote son entreprise depuis Saint Pierre-de-Féric. À 28 ans, il a déjà trois salariés.

et je vais l'embaucher en CDI. Et, actuellement, un troisième employé âgé de 27 ans, est en période d'essai".

J'encourage tout le monde à se lancer

Après huit ans passés à la direction de sa petite entreprise de plomberie, chauffage, climatisation, Anthony Laugier possède aujourd'hui une clientèle fidèle : "Nous faisons de la création de villas, des rénovations de tous types, pour des entrepreneurs et des marchands de biens. Nous avons aussi des clients privés du quartier et dans les villages des collines ni-

çoises, grâce au bouche-à-oreille. Et nous nous déplaçons de Monaco à Cagnes-sur-Mer".

Toujours sur le terrain, Anthony doit aussi gérer les tâches de bureau de plus en plus lourdes : "Je m'occupe de la partie commerciale, administrative, des devis, des factures et je suis secondé par un cabinet d'expert-comptable. Mais j'aimerais embaucher une secrétaire. Avec trois ouvriers, les tâches administratives me prennent trop de temps et d'énergie. J'aime mon métier, j'ai encore envie d'être sur le terrain, au contact de la clientèle". Pour le gérant de la SARL ALP, un autre projet est en train de se

réaliser : "Pour avoir une structure plus organisée, j'ai fait construire des locaux sur le lieu d'activité de l'entreprise à Saint Pierre-de-Féric : un bureau et une surface pour le dépôt-stockage".

Pour conclure, Anthony Laugier tient à montrer l'exemple aux jeunes qui voudraient créer leur entreprise : "Sur la Côte d'Azur, on est privilégiés, l'économie est plus florissante qu'ailleurs en France, avec une clientèle aisée. Il ne faut rien lâcher, être sérieux, professionnel. J'encourage tout le monde à se lancer".

Pierre BROUARD

LE PATRON



Anthony Laugier, 28 ans

- Né à Nice.
- 2006 : meilleur apprenti de la région, à 17 ans.
- 2008-2011 : employé.
- 2011 : crée son entreprise

ALP (Anthony Laugier Plomberie).

- Vit à Saint Pierre-de-Féric.
- Pascé, un enfant.

PRÊT POUR LES URGENCES



LES CHIFFRES

500 000 € chiffre d'affaires en 2015.

3 salariés en 2017

80% plomberie-chauffage

20% climatisation

>> MARCHÉS PUBLICS

OPPORTUNITÉS D'AFFAIRES POUR LES ENTREPRISES

SAINT LAURENT DU VAR : 4,8 M€ pour le réaménagement de la façade littorale



Vue satellitaire de la bande littorale de Saint Laurent du Var : des investissements réguliers sont nécessaires pour valoriser ce patrimoine riche.

Dans le cadre de l'aménagement de sa façade littorale, la commune mène régulièrement des études, notamment sur l'évolution et la requalification des espaces publics des promenades Landsberg et Cousteau et le réaménagement des équipements dédiés aux sports et activités liés à la mer. De son côté, la société Aldéta développe le centre commercial Cap 3000. L'extension et l'amélioration du centre commercial a déjà motivé le réaménagement des voiries et espaces publics attenants (giratoire et avenue Guynemer, avenues Donadéi, Verdun, Berenger ...). Fortement intéressé et concerné par les travaux projetés par la commune, Aldéta a proposé de participer à leur financement.

La participation n'est pas négligeable : sur un investissement estimé à 4,8 M€ TTC, Aldéta pourrait participer à hauteur de 2,5 M€.

Entrent dans cette enveloppe l'aménagement de la promenade Cousteau et de l'espace du marché bio de l'avenue Donadéi, l'aménagement de la promenade Landsberg, la construction d'un centre nautique en lieu et place des installations du Club Var Mer, l'aménagement de la jonction entre les promenades Landsberg et Cousteau au débouché de l'avenue Donadéi sur la plage.

Conseil municipal, 7 juin 2017

SAINT LAURENT DU VAR

1,2 M€ pour la vidéo protection dans les 4 années à venir

La municipalité souhaite procéder à l'extension de son système de vidéo-protection. Pour les 4 années à venir, 71 nouvelles caméras seront réparties selon le planning suivant :

- En 2017, sécurisation des écoles
- En 2018, sécurisation de collines ainsi que du réseau
- En 2019, sécurisation des entrées et sorties de la ville et des berges du Var,
- En 2020, sécurisation du secteur Cap 3000 et du port.

Compte tenu de ces nouveaux équipements et de la volonté municipale de déployer des caméras additionnelles au niveau des écoles et des crèches, l'investissement s'élève à 1,2 M€ HT. *Conseil municipal, 7 juin 2017*

TOUËT DE L'ESCARÈNE

13 958 € pour l'aménagement du local des fêtes

Des travaux d'aménagement du local des fêtes doivent être réalisés pour mettre aux

normes l'alimentation en gaz et certaines alimentations électriques, créer une ventilation mécanique et installer un système de chauffage. Le montant de ces divers aménagements a été estimé à 13 958 € HT. *Conseil municipal, 31 mai 2017*

NICE

Raccordement de la RM6202 bis à l'autoroute A8

Afin d'améliorer l'accessibilité de la rive droite du Var et du haut pays, notamment ses stations de ski, et décharger la RM6202, des études sont menées pour mener le raccordement de la RM6202 bis à l'autoroute A8 (sens Nord-Sud).

Conseil métropolitain, Métropole Nice Côte d'Azur, 13 mars 2017

41 logements collectifs

Au sein du quartier de la Libération en centre ville, sur une parcelle au 17 avenue Villermont, Nouveau Logis Azur prévoit la construction d'environ 41 logements collectifs, avec places de stationnement, et une cellule commerciale en rez-de-chaussée.

Bureau Métropolitain, Métropole Nice Côte d'Azur, 3 mars 2017

SAINT JEANNET

219 461 € TTC pour la sécurisation des écoles

La municipalité a prévu d'investir 219 461€ TTC pour la sécurisation de ses 4 écoles. *Conseil municipal, 20 mars 2017*

GARS

70 260 € pour des travaux au cimetière

La commune va consacrer 70 260€ TTC pour des travaux au cimetière. *Conseil municipal, 7 juin 2017*

SAINT ANDRÉ DE LA ROCHE

1,2 M€ pour l'extension de l'école maternelle

Des travaux d'extension de l'école maternelle du Plan vont être menés sous la maîtrise d'ouvrage du SIVOM Val de Banquière. Un investissement de 1,2 M€ TTC. *Conseil municipal, 7 mars 2017*

Pour plus d'informations,
Utilisez ce FLASHCODE



CECAAM : COLLOQUE DE LA TECHNIQUE AU DROIT POUR LES EXPERTS



Serge Escaich.

Expert inscrit au tableau de la Cour Administrative d'Appel de Marseille, vice-président de la section départementale du CECAAM, Serge Escaich organise avec l'association T@D le 4^{ème} colloque annuel CECAAM - Ademe - barreaux de Nice et de Grasse sur le thème des métiers de la construction et de l'urbanisme sous une forme originale que l'on pourrait résumer de la formule "de la technique au droit".

- Quel est le but de ce colloque ?

Il s'agit d'organiser une confrontation entre les experts techniques et les juristes autour des enjeux et des difficultés d'application du droit en ces matières. Il y a beaucoup à dire !

- Quels sujets aborderez-vous en particulier ?

Nous parlerons des risques naturels : sismiques, incendie, inondation, glissement de terrain. Tous sont présents dans notre département, ils font partie de notre quotidien et il est instructif d'en parler aux juristes. Mais cela intéresse aussi les pouvoirs publics, mairies, communautés d'agglomération, conseil général... Toutes ces discussions se passent sous forme de tables rondes.

Le 7 juillet, à Villeneuve-Loubet, avec la participation de la Chambre de Commerce et d'Industrie 06.

Inscriptions sur le site :

delatechniqueaudroit.online.fr

LA BANQUE POSTALE FINANCE (MIEUX) LES PETITES COMMUNES

La Banque Postale s'intéresse de longue date au financement du secteur public local en accompagnant les collectivités dans leurs projets.

En 2016, les communes de moins de 5 000 habitants et leurs intercommunalités ont représenté la moitié des crédits à moyen et long terme accordés par l'établissement postal.

Pour faciliter les investissements des petites communes, l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) a obtenu que les prêts soient désormais accordés à partir de 40 000 € (contre 220 000 € il y a quatre ans).

Ce seuil abaissé correspond davantage à leurs besoins et à leurs capacités de remboursement.

TEXTILE : DES MESURES COUSUES DE FIL BLANC...

Selon les chiffres de l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce), plus de 70% de nos importations de textiles et de vêtements viennent d'Asie (Chine, Bangladesh, Inde, Vietnam, Cambodge, Indonésie). La plupart des acheteurs sont des marques internationales qui cherchent avant tout des prix bas et des délais de production rapides. Avec les conséquences que l'on imagine sur les conditions de vie des petites mains qui les fabriquent...

Une résolution pour commencer

Sans aller jusqu'à la tragédie du Rana Plaza, sorte d'usine bidonville qui s'est effondrée sur 1 100 personnes à Dhaka au Bangladesh, les travailleurs du secteur textile dans ces pays sont souvent des jeunes femmes ou des enfants confrontés à de longues heures de travail, des salaires bas, parfois à des actes de violence et des conditions dangereuses.

Le parlement européen souhaite réglementer les importations de textile et "contraindre les fournisseurs du secteur de l'habillement à respecter les droits de leurs travailleurs". Les députés ont adopté une résolution en ce sens jeudi 27 avril destinée à la commis-



Dans une usine du Bangladesh, où le "smic" mensuel local est à environ 70 euros.

sion. Ils préconisent notamment que l'UE veille à ce que les pays d'exportation respectent les obligations et fabriquent des textiles durables, que des étiquettes sur les vêtements indiquent clairement "les conséquences sociales" de ces produits sur ceux qui les fabriquent.

Une résolution - non contraignante - doit évidemment être

suivie d'une loi si l'on cherche l'efficacité. De toute évidence, les lobbies, actifs à Bruxelles comme à Strasbourg, ont encore de beaux jours devant eux, mais les consommateurs ne peuvent pas tout attendre "d'en haut" s'ils veulent faire bouger les lignes...

Sans doute nous faut-il accepter de payer quelques euros supplémentaires pour nos articles de

mode. Afin qu'ils soient de meilleure qualité et plus éthiques. Car peut-on vraiment se sentir à l'aise dans nos baskets (et chemises) fabriquées pour trois fois rien? Ces importations à bas prix entretiennent la misère à l'autre bout du monde et créent du dumping ici en Europe, où la quasi totalité des usines textiles a disparu.

J.-M. CHEVALIER

ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

reçues jusqu'au jeudi 11 heures 30.

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces légales.

172655

VILLE DE NICE
www.nice.fr

AVIS D'ATTRIBUTION DE MARCHÉ - DIRECTIVE 2014/24/UE

Section I : Pouvoir adjudicateur

I.1) NOM ET ADRESSES

Ville de NICE, 5 rue de l'Hôtel de Ville,
06364, NICE Cedex 4, F, Téléphone : (+33)
4 97 13 44 70, Courriel : dao@nicedadur.org, Fax : (+33) 4 97 13 29 19, Code
NUTS : FR823

Adresse(s) internet :

Adresse principale :

<http://www.e-marches06.fr>

Adresse du profil acheteur :

I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autorité Régionale ou Locale

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

Section II : Objet

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : LOCATION ET ENTRETIEN
DE WC AUTONOMES EN BORDURE DE LA
MER

-ENTRETIEN DES DOUCHES PUBLIQUES ET VIDANGE DE CUVES D'EAUX USEES

Numéro de référence : VDN-16-0813

II.1.2) Code CPV principal :

Mots descripteurs : Maintenance, Prestations de services, Sanitaire

Descripteur principal : 50760000

Descripteur supplémentaire :

II.1.3) Type de marché

Services

II.1.4) Description succincte : Appel d'offres ouvert – Articles 25, 66, 67 et 68 du Décret N° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics La consultation a pour objet : La location et entretien de WC autonomes en bordure de la mer, l'entretien des douches publiques et la vidange de cuves d'eaux usées.

II.1.6) Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : Non

II.1.7) Valeur totale du marché (hors TVA) :

Valeur 52 673,00 Euros

ou

Offre la plus basse : Euros / Offre la plus élevée : Euros prise en considération (Hors TVA)

II.2) DESCRIPTION

II.2.1) Intitulé :

Lot n° :

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

Mots descripteurs : Maintenance, Prestations de services, Sanitaire

Code CPV principal : 50760000

Descripteur supplémentaire :

Code CPV principal : 90000000

Descripteur supplémentaire :

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FR823]

Lieu principal d'exécution : Ville de NICE

II.2.4) Description des prestations : Les prestations feront l'objet d'un accord-cadre avec bons de commande en application des Articles 78 et 80 du Décret N° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics. L'accord-cadre est un accord-cadre avec bons de commande avec un minimum et un maximum fixés en valeur. Les montants minimum et maximum sont : - Montant minimum HT : 35 000,00 Euros - Montant maximum HT : 120 000,00 Euros La durée initiale est de 1 an. Le marché pourra faire l'objet de 3 reconductions sans que la durée totale ne puisse excéder 4 ans.

II.2.5) Critères d'attribution

Critère de qualité

1. Les performances en matière de protection de l'environnement / Pondération : 15

Prix :

1. Prix / Pondération : 85

II.2.11) Information sur les options

Options : Oui

Description des options : Article 2.4 du règlement de consultation

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union Européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union Européenne : Non

Identification du projet :

II.2.14) Informations complémentaires :

IV.1.8) Procédure

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.1) Type de procédure

Procédure ouverte

Explication :

IV.1.3) Informations sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

IV.1.6) Enchère électronique :

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : Oui

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.1) Publication antérieure relative à la présente procédure

Numéro de l'avis au JO série S : 2017/S 034-061604 du 17/02/2017

IV.2.8) Informations sur l'abandon du système d'acquisition dynamique

IV.2.9) Informations sur l'abandon de la

procédure d'appel à la concurrence sous la forme d'un avis de préinformation :

Section V : Attribution du marché

Marché n° :

Lot n° :

Intitulé : Location et entretien de WC autonomes en bordure de la mer-entretien des douches publiques et vidange de cuves d'eaux usées

Un marché/lot est attribué : Oui

V.1) Informations relatives à une non-attribution

Le marché/lot n'a pas été attribué

V.2) Attribution du marché

V.2.1) Date de conclusion du marché : 13 juin 2017

V.2.2) Informations sur les offres

* Nombre d'offres reçues : 2

Nombre d'offres reçues de la part de PME :

Nombre d'offres reçues de la part de soumissionnaires d'autres États membres de l'UE :

Nombre d'offres reçues de la part de soumissionnaires d'États non membres de l'UE :

Nombre d'offres reçues par voie électronique :

Le marché a été attribué à un groupe d'opérateurs économiques : Non

V.2.3) Nom et adresse du titulaire

SARL CLIMAT, Chemin de la Muscatelle, 13790, CHATEAUNEUF LE ROUGE, F, Code NUTS : FR823

Le titulaire est une PME : Oui

V.2.4) Informations sur le montant du marché/du lot

Estimation initiale du montant total du marché/du lot : H.T

Valeur totale du marché/du lot : 52 673,00 Euros

ou

Offre la plus basse : / Offre la plus élevée : Prise en considération

Monnaie : Euros

V.2.5) Information sur la sous-traitance

Le marché est susceptible d'être sous-traité

Valeur ou pourcentage de la part du marché susceptible d'être sous-traitée :

Valeur hors TVA : 5 012,00 Euros

Proportion : %

Description succincte de la part du contrat sous-traitée : Entretien des douches publiques et vidange de cuve d'eaux usées.

Section VI : Renseignements complémentaires

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de NICE, 33 boulevard Franck Pilatte, 06300, NICE, F, Téléphone : (+33) 4 92 04 13 13, Courriel : gref-fe.ta-nice@juradm.fr, Fax : (+33) 4 93 55 78 31, Adresse internet : <http://www.ta-nice-juradm.fr>

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :

Préfecture de la région Provence - Alpes - Côte d'Azur - Secrétariat Général pour les Affaires Régionales, Place Félix-Baret - CS 80001, 13282, MARSEILLE Cedex 06, F, Téléphone : (+33) 4 84 35 45 54, Courriel : ca-therine.pietri@paca.pref.gouv.fr, Fax : (+33) 4 84 35 44 60, Adresse internet : <http://www.paca.pref.gouv.fr>

VI.4.3) Introduction de recours :

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Possibilité d'introduire un recours de plein contentieux et un recours pour excès de pouvoir, contre les décisions faisant grief dans les deux mois à compter de leur publication ou leur notification conformément à l'Article R 421-1 du Code de Justice Administrative, ces deux recours pouvant être assortis d'un référé suspension prévu à l'Article L 521-1 du Code de Justice Administrative. Possibilité d'exercer un recours contre la validité du contrat conclu le 13/06/2017 dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent avis d'attribution valant publicité de la décision de signer. L'Instance chargée des procédures de recours est le Tribunal Administratif de NICE. Vous pourrez consulter ce contrat à la Direction des Marchés et appel d'Offres 45 rue Gioffredo 06364 NICE Cedex 04 - 4e étage Tél. +33.04.97.13.44.70 Fax +33.04.97.13.29.19 Mail noura.djebbes@nicedadur.org

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Greffé du Tribunal Administratif de NICE, 33 boulevard Franck Pilatte, 06300, NICE, F, Téléphone : (+33) 4 92 04 13 13, Courriel : gref-fe.ta-nice@juradm.fr, Fax : (+33) 4 93 55 78 31, Adresse internet : <http://www.ta-nice-juradm.fr>

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS
16 juin 2017



COMMUNE DE SAINT MARTIN DU VAR

APPEL À CANDIDATURES CRÉATION D'UNE EXPLOITATION MARAÎCHÈRE À SAINT-MARTIN-DU-VAR

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

La Commune de SAINT-MARTIN-DU-VAR, située à 20 km au nord de NICE sur la plaine du Var, est accessible par la Route Métropolitaine 6202. Son territoire s'étale sur la rive gauche du Var, sur des terrains gagnés sur le Var par les endiguements réalisés au milieu du 19ème siècle et se prolonge en collines. L'altitude s'élève ainsi de 80 m au niveau du Var à 400 mètres sur les coteaux.

Au recensement de 2012, on décompte 2 700 habitants. La Commune a connu une évolution importante du nombre d'habitants du fait de l'expansion périurbaine de l'agglomération nicoise et de la variété des services offerts par la commune.

La Commune compte 8 exploitants agricoles dont 6 professionnels.

PRÉSENTATION DU PROJET

Consciente de l'importance de conserver des espaces agricoles et de redonner à sa plaine fertile un rôle majeur, la Commune vient d'acquérir un terrain maraîcher qu'elle souhaite mettre à disposition à un ou deux

exploitants agricoles, selon la qualité des projets.

DESRIPTIF DU TERRAIN

Il s'agit d'un terrain maraîcher, plat, situé dans la plaine du Var à une altitude de 100 mètres environ, exposé à l'Est et d'une superficie de 2 ha 27 a. Autrefois cultivé en agriculture biologique, il est actuellement en friches.

Ce terrain n'ayant plus été cultivé depuis au moins deux années, il sera loué en l'état des réseaux primaires et secondaires et des matériels présents sur site (armatures des tunnels, serres verre, bâtiment agricole ...).

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE SÉLECTION DU PROJET

Cette offre est diffusée du 23 juin 2017 au 25 août 2017. Les porteurs de projets intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour ce projet et à s'inscrire à la visite du terrain auprès de Sylvie DUPUY par mail : sylvie.dupuy@nicedazur.org ou

Arnaud LENORMAND par mail : arnaud.le-normand@wanadoo.fr

172703

SARL GREEN COLLINE Société à Responsabilité Limitée au capital de 6000 €. Siège social : 101, route de Saint Antoine, 06200 NICE. RCS NICE 794 058 800. AVIS DE DISSOLUTION : La Société GREEN COLLINE sus désignée a été dissoute par déclaration en date du 30/04/17 souscrite par la Société VILLA NOVA, Associée unique, Société à responsabilité limitée au capital de 7500 €, ayant son siège social à FREJUS (83600), 178 av Victor Hugo. Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro RCS FREJUS 504 431 040. Cette déclaration de dissolution sera déposée au Greffe du Tribunal de Commerce de NICE. Conformément aux dispositions de l'Art. 1844-5, Alinéa 3, du Code Civil et de l'Art. 8, Alinéa 2, du Décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la Société GREEN COLLINE peuvent former opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Les oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de Commerce de NICE. **Pour avis, le Représentant légal.**

172694

RECTIFICATIF

RECTIFICATIF à l'annonce N° 172489 parue le 8/06/17, concernant la cession du fonds sis 23 rue Alphonse Karr 06200 NICE par Mr Maurice ADRIANO à la Société NICOISE PRESSING. Il fallait lire : Me Isabelle SCHMELTZ, Avocat demeurant 76 boulevard Napoléon III 06200 NICE (et non 79) comme indiqué par erreur.

172695

TRANSFERT SIEGE SOCIAL : SARL GABRIEL SECURITE, au capital de 100 €. Siège social : 54 rte de France Villadogna, 06800 CAGNES SUR MER. RCS ANTIBES 828 440 594. Suite à l'AGE du 19/06/17, il a été décidé de transférer le siège social du 54 rte de France Villadogna 06800 CAGNES SUR MER au 14 av du Dr Robert Moriez, Résidence les Palmiers, 06000 NICE, avec effet immédiat. Gérant : Laurent PEDRONI, 14 av du Dr Robert Moriez, Résidence Les Palmiers, 06000 NICE. Modification de l'Art. 4. Validation auprès du RCS de NICE.

172630

AZUREX

SAS au capital de 38 112,25 €
Siège social : 11-13, Chemin de
l'Industrie Canéopole
06110 LE CANNET
334 719 960 RCS CANNES

Aux termes de l'Assemblée Générale des Associés en date du 14 juin 2017, le Cabinet 3APEXCO, SAS dont le siège social est 8 esplanade de la Manufacture Immeuble La Manufacture, 92130 ISSY LES MOULINEAUX, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le numéro 511 858 433 a été nommé en qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire en remplacement du Cabinet AHA AUDIT. Le Commissaire aux Comptes Suppléant, le Cabinet ALTESIS n'est pas renouvelé et pas remplacé.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de CANNES.

Pour avis.

172636

GRAINE D'OR SARL au capital de 5.000 € 28 av Virgil Barel, Pl. de la Grange, La Condamine, 06340 DRAP Siret 793.597.170.00018. Suite à l'AGE du 30/04/2017, les Associés ont décidé de la dissolution anticipée de la SARL GRAINE D'OR au 30/04/2017. Mme AKHAROUID Fatiha, sis 81 bvd Virgil Barel 06300 NICE, est nommée Liquidateur pour une durée de 3 mois. Le siège de la liquidation et de correspondance est fixé à l'adresse du siège social. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au RCS de NICE. **Pour avis, Mme AKHAROUID Fatiha, Liquidateur.**

172638

CREATION DE SOCIETE

Par acte S.S.P. du 15 juin 2017, a été constituée la Société suivante :
Dénomination sociale : KB OPTIQUE
Forme : SAS
Siège social : 15 bis, avenue de la République, 06300 NICE
Capital social d'origine : 10.000 €uros
Objet : Opticien
Durée : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au RCS de NICE
Présidente : Madame Karine BENADDY, demeurant 16, rue Beaumont, 06300 NICE.

172633

Isabelle SCHMELTZ

Avocat au Barreau de NICE
Spécialiste en Droit des Sociétés

Q&M

SAS au capital de 1 000 €uros
Siège social : 1 rue Thaon de Revel,
06300 NICE
790 182 265 RCS NICE

Aux termes d'une décision de l'Associé unique en date du 5 juin 2017, il a été pris acte que Monsieur Minh Quang NGUYEN avait démissionné de ses fonctions de Directeur Général de la Société avec effet à compter du même jour, sans qu'il soit besoin de le remplacer.

Pour avis. Le Président.

Les Petites Affiches
petitesaffiches.fr

172669

EDITION BOUGAINVILLE SAS au capital de 100.000 € L'Européen, 1390 ave du Campon, 06110 LE CANNET. RCS CANNES n° 750 410 516. AVIS DE NOMINATION DE COMMISSAIRE AUX COMPTES : Aux termes d'une AGO en date du 20/02/17, les Associés ont décidé de nommer en qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire Mr Christian BEGOUT sis 20 Av François Griffeuille, 30800 SAINT-GILLES, et en qualité de Commissaire aux Comptes Suppléant Mme Lyne BONNIER sis 10 Rue Paul Doumer, 06310 BEAULIEU-SUR-MER. Validation: RCS CANNES.

172673

VAIMA

Société À Responsabilité Limitée au capital de 7 622,00 €
Siège social : 16 rue Cais de Pierlas
chez NICE Contact
06300 NICE
378 067 102 RCS NICE

CHANGEMENT
DE GERANT

D'un Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2017, il résulte que : Mr Herve BRE, demeurant à ROQUEFORT LES PINS (Alpes Maritimes) Chemin des Iris, Cidex 428 Bis a été nommé Gérant de la Société en remplacement de Mme Dominique EYGENRAAM à compter de ce jour. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de NICE. **Pour avis, le Représentant légal.**

172679

A B C CONSTRUCTION

Société À Responsabilité Limitée en liquidation au capital de 7 622,45 €uros
Siège social : 123 Impasse de Campana
06250 MOUGINS (Alpes Maritimes)
390 941 722 RCS CANNES

LIQUIDATION

L'Associé unique par une décision en date du 31 décembre 2016, après avoir entendu le rapport de Monsieur Alain BROEGG, Liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au Liquidateur et déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de CANNES.

Pour avis, Le Liquidateur.

172684

S.A.S SAINT JACQUES Au Capital de 46 500 € 81 Avenue du Docteur DONAT 06800 CAGNES SUR MER R.C.S. ANTIBES 442 036 398 MODIFICATIONS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLÉANT : Suivant Pv de l'AGO du 29/05/2017, et suite à la démission de Monsieur Alain Michel, les Associés ont décidé d'en prendre acte et de nommer à compter du 29/05/2017, aux fonctions de Commissaire aux Comptes Suppléant la SARL LOUISON CONSEIL, capital de 8000 €, sise 31 Av Auguste Renoir 06800 CAGNES SUR MER, immatriculée au RCS d'ANTIBES 529 575 581. Mention sera faite au RCS d'ANTIBES. **Pour avis. Le Président.**



Annonces
LÉGALES
petitesaffiches.fr



PUBLICATION & CONSULTATION
des annonces légales sur la France entière

172711

EXTRAIT DES MINUTES DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE NICE

Rôle 16/28 - Par jugement en date du 6 JUIN 2017 la chambre des procédures collectives du Tribunal de Grande Instance de NICE, a Mis fin à la période d'observation et à la mission de l'administrateur. Arrête le plan de sauvegarde de **M Laurent BAVARD** - orthoptiste - 39 Bis rue Lamartine NICE dont les modalités d'exécution sont les suivantes : Remboursement des créances inférieures ou égales à 500,00 € dès l'arrêt du plan. Remboursement du passif définitivement admis à hauteur de 90 % sous forme d'annuités progressives pendant une durée de huit ans, le premier versement devant intervenir à hauteur de 5 % dans les 90 jours de l'adoption du plan et le règlement des 7 autres dividendes aux dates anniversaires du présent jugement, soit la 1ère fois le 6 juin 2018. **Pour extrait conforme, NICE, le 6 JUIN 2017 P/le Greffier en Chef.**

172712

EXTRAIT DES MINUTES DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE NICE

Rôle 10/17 - Par jugement en date du 6 JUIN 2017, la Chambre des Procédures Collectives du Tribunal de Grande Instance de NICE a prononcé : La clôture pour insuffisance d'actif des opérations de liquidation Judiciaire de la **SELARL HORNING OFFERMAN** dont le siège est à CAP D'AIL - 3 Avenue Combattants Afrique du Nord. **Pour extrait conforme, NICE, le 6 JUIN 2017 P/le Greffier en Chef.**

172713

EXTRAIT DES MINUTES DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE NICE

Rôle 08/41 - Par jugement en date du 6 JUIN 2017, la Chambre des Procédures Collectives du Tribunal de Grande Instance de NICE a prononcé : La clôture pour insuffisance d'actif des opérations de liquidation Judiciaire de la **SCI CSARDAS** dont le siège est à NICE 50 bd Stalingrad. **Pour extrait conforme, NICE, le 6 JUIN 2017 P/le Greffier en Chef.**

172719

SOCIETE MENTONNAISE HOTELIERE

Société par actions simplifiée
à associé unique
au capital de 199.800 €
Siège social :
5, rue de la République -
Hôtel Méditerranée
06500 MENTON 321 406 670 R.C.S. NICE

Suivant Procès-Verbal des décisions de l'Associée unique en date du 19.06.2017, il a été décidé de ne pas renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes Suppléant de M. Geoffroy de CARCARADEC.
Mention en sera faite au R.C.S. de NICE.
Pour avis. Le Représentant légal.

172714

EXTRAIT DES MINUTES DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE NICE

Rôle 16/41 - Par jugement en date du 6 juin 2017, la Chambre des Procédures Collectives du Tribunal de Grande Instance de NICE a prononcé : La clôture des opérations de liquidation Judiciaire pour insuffisance d'actif de l'association des formateurs des sapeurs pompiers de Menton dont le siège est à MENTON 31 Promenade du Val de Menton. **Pour extrait conforme, NICE, le 6 JUIN 2017 P/le Greffier en Chef.**

172715

EXTRAIT DES MINUTES DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE NICE

Rôle 07/34 - Par jugement en date du 6 JUIN 2017, la Chambre des Procédures Collectives du Tribunal de Grande Instance de NICE a prononcé : La clôture pour insuffisance d'actif des opérations de liquidation Judiciaire pour insuffisance d'actif de **M Patrice MALAVAL** - kinésithérapeute - 27 Avenue Georges Clémenceau - 06000 NICE. **Pour extrait conforme, NICE, le 6 JUIN 2017 P/le Greffier en Chef.**

172716

EXTRAIT DES MINUTES DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE NICE

Rôle 17/21 - Par jugement en date du 6 JUIN 2017, la chambre des procédures collectives du Tribunal de Grande Instance de NICE, a : Constaté l'état de cessation des paiements de **Mme Carole CRISTINI** infirmière libérale - 20 Rue Smolett 06300 NICE et fixé la date de cessation des paiements au 31 MARS 2017. Ouvert la procédure de redressement judiciaire et fixé une période d'observation de 6 mois. Désigné M Alain CHATEAUNEUF en qualité de juge commissaire titulaire et Madame DUCA en qualité de Juge commissaire suppléant. Désigné la SCP BTSG représentée par Maître Denis GASNIER en qualité de mandataire judiciaire représentant les créanciers. **Pour extrait conforme, NICE le 6 JUIN 2017 Pour le Greffier en Chef.**

172705

SITELEC

Nom commercial : DIRECT-INSTALL
SARL en liquidation au capital
de 7.600 €
Siège social et de liquidation :
77 chemin de l'Eurier
06670 CASTAGNIERS
488 712 738 RCS NICE

L'AGE du 15.05.2017 a décidé, à compter du même jour :
- D'approuver les comptes de la liquidation,
- De donner quitus au Liquidateur et de le décharger de son mandat,
- De prononcer la clôture des opérations de liquidation.
La radiation sera effectuée au RCS de NICE.

172717

EXTRAIT DES MINUTES DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE NICE

Rôle CONT RLJ 16/26 - Par jugement en date du 6 Juin 2017, la chambre des procédures collectives du Tribunal de Grande Instance de NICE, a : Modifie le plan de redressement de **M Philippe BERANGER** - Médecin dermatologue - 10 Avenue des Magnolias - arrêté par jugement du 2 février 2015, en ce que : Le 2ème dividende échu le 02/02/2017 est abaissé à 5 % au lieu de 10 %. Le report des 5 % restants sera effectué sur la 10ème annuité, la portant à 15 %. Maintient les autres dispositions du jugement du 2 février 2015. **Pour extrait conforme, NICE, le 6 juin 2017 P/Le Greffier en Chef.**

172718

SOCIETE EUROPEENNE DE TRANSATIONS IMMOBILIERES ET COMMERCIALES - SETIC

SAS au capital de 167 600 €
Siège social : 130 rue d'Antibes 06400
CANNES
RCS CANNES 517 080 206

L'assemblée du 31/05/2017 a nommé Présidente, la Société SOVECO, Société par actions simplifiée, au capital de 38 113 euros, dont le siège social est, depuis le 1^{er} juin 2017, à La Bergerie 45290 LES CHOUX, immatriculée au RCS ORLEANS sous le numéro 348 471 038, représentée par son Président, Monsieur Gilles CHANZY, pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022, en remplacement de M Gilles CHANZY, lequel ne sollicitait pas le renouvellement de son mandat, arrivé à terme.
Mention sera faite au RCS CANNES.
Le Président.

172674

Par ASSP du 10/12/16, constitution d'une SARL dénommée : **LOULOU ET FOUFU**
Capital : 1000€ Siège : 150 Avenue de la Liberté, 06220 VALLAURIS Objet : Boulangerie, pâtisserie et viennoiserie et commerce de denrées alimentaires complémentaires : Confiserie, sandwicherie
Gérant : Mr TARZAC FOUAD 152 Avenue de la Liberté 06220 VALLAURIS Co-gérant : Mr Ben Boubaker Naoufal 07 Rue Auguste Péguirier Villa Marie Bloc B 06200 NICE Durée : 99 ans. Immatriculation : RCS ANTIBES.

172681

LES CLEFS DE SAINT PIERRE

SCI au capital de 5 000 €
Siège : 10 Av Gal LECLERC
06800 CAGNES SUR MER
494 329 097 RCS ANTIBES

Suivant AGO du 6/05/17, M. Dominique DUPONT, 13 Allée des Princes de Wagram, 94440 MANDRES LES ROSES, a été nommé Gérant pour une durée illimitée et n remplace de Mme MOHR Christiane. Modification sera faite au Greffe du TC D'ANTIBES.

172721

Isabelle SCHMELTZ Avocat au Barreau de NICE Spécialiste en Droit des Sociétés

Suivant acte sous seing privé en date du 02/06/2017 à NICE, enregistré au POLE ENREGISTREMENT de NICE le 12/06/2017, Bordereau n° 2017/204, Case n°5, la SARL MILLESIME au capital de 10 000 €, siège social : SAINT LAURENT DU VAR (06700), 317 avenue Eugène Donadéi, C.C. Cap 3000 Boite à Lettres 128, 532 669 496 RCS ANTIBES, représentée par Maître Xavier HUERTAS en qualité d'Administrateur judiciaire, a cédé à la SAS CANTINA du CAP au capital de 40 000 €, siège social : ANTIBES (06600), 664, Chemin des Rastines, 829 340 033 RCS ANTIBES, représentée par son Président en exercice, Monsieur Thomas CIGNONI, un entreprise de « restauration traditionnelle, bar à vin, salon de thé, glacier », sise C.C. Cap 3000 317 avenue Eugène Donadéi à SAINT LAURENT DU VAR (06700) connu sous l'enseigne et le nom commercial MILLESIME 1969, moyennant le prix principal de 425 000 € : s'appliquant aux éléments corporels pour 47 000 €, aux éléments incorporels pour 378 000 €. La propriété et la jouissance de l'entreprise cédée sont transférées au 1^{er} juin 2017. Le prix de cession sera remis au Mandataire judiciaire, la SELARL JSA (venue aux droits de la SELARL GAUTHIER SOHM) représentée par Maître Jim SOHM qui procèdera au règlement des créanciers selon leur rang.

172710

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à AULNAY SOUS BOIS du 3 septembre 1984 enregistré à la Recette des Impôts d'AULNAY SOUS BOIS SUD, en décembre 1984 Bordereau 233-4, Folio 16, il a été constitué une SOCIETE CIVILE dont les caractéristiques sont les suivantes :
OBJET SOCIAL : Acquisition, gestion, construction et location d'un immeuble à OPIO (Alpes Maritimes) chemin de Poudeirac.
DENOMINATION "AREMAR"

SIEGE : Initialement à AULNAY-SOUS-BOIS (93600) 1 rue Marcel Sembat et depuis transféré à OPIO (06650) 17 chemin du Poudeirac suivant Assemblée Générale Extraordinaire des Associés, en date à OPIO du 12 avril 2017.

DUREE : 99 années.
Date de clôture de l'exercice social : 31 décembre de chaque année
CAPITAL SOCIAL : 1524,49 euros
PERSONNE AYANT LE POUVOIR GENE RAL D'EN GAGER LA SOCIETE ENVERS LES TIERS : Madame Annie BRUWIER épouse MEIGNAN, demeurant à OPIO (06650) 17 chemin de Poudeirac.

IMMATRICULATION : Initialement au Registre du Commerce et des Sociétés de BOBIGNY sous le numéro 331 479 204 en cours de transfert au Registre du Commerce et des Sociétés de GRASSE.

Pour avis. La Gérante.



>> REÇUES JUSQU'AU JEUDI 11 HEURES 30

172685

 **P. LEPLAT**
M.J. BIGANZOLI
C. PIEFFET - C. DIMEGLIO
S. VILLEMIN
C. DAVERIO
 5 Avenue Gambetta
 06600 ANTIBES

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Christian PIEFFET, Notaire associé de la Société Civile Professionnelle « Patrick LEPLAT, Marie-Josée BIGANZOLI, Christian PIEFFET, Cédric DIMEGLIO et Stéphane VILLEMIN, Notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à ANTIBES (Alpes Maritimes) 5 avenue Gambetta, le 1er juin 2017, enregistré à ANTIBES, le 14 juin 2017, Bord 2017 / 300 Case 1, a été cédé par : Madame Céline GORETTI, Commerçante, demeurant à LE CANNET (06110) 9 Bis chemin de Carimaï. Née à CANNES (06400), le 29 octobre 1973. Célibataire. A Monsieur Jean-Pierre LACOSTE, Commerçant, demeurant à VILLENEUVE LOUBET (06270) Marina Baie des Anges, Résidence AMIRAL C12. Né à AGEN (47000) le 23 septembre 1961. Célibataire. La Société en formation dont la personne ci-dessus est seule membre est : La Société dénommée LEONIE, Société par actions simplifiée au capital de 1 000 Euros, dont le siège est à CANNES (06400), 14 boulevard Jean Hibert, en cours d'identification au SIREN et d'immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CANNES. Un fonds de commerce de vente de glaces, crêpes, gaufres, salades, sandwiches, boissons sur place et à emporter exploité à CANNES (06400) 57 rue Georges Clémenceau et 14 Boulevard Jean Hibert, lui appartenant, connu sous le nom commercial DOUCE FOLIE. L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature. 1er juin 2017. La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de CENT CINQUANTE MILLE EUROS (150 000,00 EUR),

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la date des insertions prévues par la loi, en l'Office Notarial où domicile a été élu à cet effet. **Le Notaire.**

172706

FLYING EYE
 Société par actions simplifiée
 au capital de 10.000 €
 Siège social : 468 Chemin du Retenauou,
 (06220) VALLAURIS
 513 609 958 RCS ANTIBES

Aux termes de l'Assemblée Générale en date du 31 mai 2017, les Associés de la Société AZUR DRONES, SAS au capital de 777.935 €, dont le siège social est situé 98 avenue du Général de Gaulle, 92100 BOULOGNE BILLANCOURT, 811 794 601 RCS NANTERRE, ont approuvé le projet de fusion prévoyant la fusion par voie d'absorption de la Société FLYING EYE par la Société AZUR DRONES dans les conditions prévues à l'Article L 236-11 du Code de Commerce.

La fusion et corrélativement la dissolution sans liquidation de la Société FLYING EYE sont devenues définitives au 31 mai 2017.

Pour avis.

172676

 **Gilles BALAGUERO**
 Avocat Conseil en Droit des Sociétés
 Les Espaces de Sophia Bâtiment J
 80 Route des Lucioles
 06560 VALBONNE SOPHIA ANTIPOLIS
 Tél : 04 93 67 31 63/ Fax : 09 72 41 66 75
 balaguero@harmoniajuris.com

FLORALEX

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 5.000 €uros
 Siège social : 29 rue de la Préfecture
 06300 NICE - RCS NICE 511.589.806

L'Associée unique a décidé en date du 15 juin 2017 : D'étendre l'objet social à l'activité de « bar, brasserie, restaurant ainsi que toutes activités liées à la restauration ». De transférer le siège social de NICE (06300) 29 Rue de la Préfecture à NICE (06300) Les Jardins de L'Empereur, 85 Avenue Marc Moschetti. Les Articles 2 et 4 des statuts ont été modifiés en conséquence. **Pour avis.**

172698

 **Patrick IVALDI**
Serge GRANATA GOLDMAN
Bernard MONIER
 Notaires
 06740 CHATEAUNEUF-DE-GRASSE

SUCCESSION DE MONSIEUR JEAN-PIERRE ASTRUC DEPOT DE L'INVENTAIRE D'UNE SUCCESSION ACCEPTEE A CONCURRENCE DE L'ACTIF NET

Par déclaration faite auprès du Tribunal de Grande Instance de GRASSE le 6 juin 2017, Madame Véronique Anne Bernadette DELOR, veuve ASTRUC, agissant tant pour elle-même que pour le compte de sa fille mineure Mathilde Laurence Pauline ASTRUC et son fils majeur Clément Thierry René-Louis ASTRUC, A déclaré vouloir accepter, à concurrence de l'actif net, conformément aux Articles 787 à 803 du Code Civil, la succession de son époux et père des enfants : Monsieur Jean-Pierre ASTRUC, en son vivant Conseiller en gestion de patrimoine, époux de Madame Véronique Anne Bernadette DELOR, demeurant à MANDELIEU-LA-NAPOULE (06210) 206 chemin Escoundou Domaine de Sénanque, villa 25. Né à MARSEILLE (13000), le 21 septembre 1957. De nationalité Française. Décédé à CANNES (06400), le 5 novembre 2016. Cette déclaration a été publiée dans le BODACC le 7 juin 2017 sous la référence 2017/548 L'inventaire de la succession prévu par l'Article 790 du Code Civil a été dressé par Maître Patrick IVALDI, Notaire susnommé, le 29 mai 2017. Une copie authentique dudit inventaire a été déposée au Tribunal de Grande Instance de GRASSE, le 6 juin 2017. Les oppositions des créanciers, s'il y a lieu, seront reçues dans les quinze mois de la date de l'insertion au BODACC, en l'Office Notarial de CHATEAUNEUF-DE-GRASSE (06740), 37 chemin du Cabanon, quartier Pré du Lac où domicile a été élu à cet effet. **Pour avis. Maître Patrick IVALDI.**

172677

 **Gilles BALAGUERO**
 Avocat Conseil en Droit des Sociétés
 Les Espaces de Sophia Bâtiment J
 80 Route des Lucioles
 06560 VALBONNE SOPHIA ANTIPOLIS
 Tél : 04 93 67 31 63/ Fax : 09 72 41 66 75
 balaguero@harmoniajuris.com

AVIS DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE

En vertu d'un acte sous seings privés en date à Sophia Antipolis du 15 juin 2017, enregistré à CAGNES SUR MER le 19 juin 2017, Bordereau n° 2017/213, Case n° 4, la Société « STYAN », SARL au capital de 20.000 Euros, dont le siège social est à SAINT LAURENT DU VAR (06700) Les Jardins de L'Empereur, 85 Avenue Marc Moschetti, immatriculée au RCS d'Antibes sous le numéro 537 701 948, a cédé à Société « FLORALEX », SARL au capital de 5.000 Euros, dont le siège social est à SAINT LAURENT DU VAR (06700) Les Jardins de L'Empereur, 85 Avenue Marc Moschetti, immatriculée au RCS d'ANTIBES sous le numéro 511 589 806, son fonds de commerce de bar, brasserie, restaurant exploité à SAINT LAURENT DU VAR (06700) Les Jardins de L'Empereur, 85 Avenue Marc Moschetti, moyennant le prix en principal de 240.000 €, s'appliquant aux éléments incorporels pour la somme de 182.670 € et aux éléments corporels pour la somme de 57.330 €. L'entrée en jouissance a été fixée au 15 juin 2017. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales au fonds cédé pour la validité et au Cabinet de Maître Gilles BALAGUERO, avocat associé de la SELARL « HARMONIA JURIS » société d'Avocats au Barreau de Grasse, Les Espaces de Sophia Bâtiment J, 80 Route des Lucioles 06560 VALBONNE SOPHIA ANTIPOLIS, séquestre, pour la correspondance. **Pour avis.**

172642

CENTRALE D'ACHAT GROUPE MIRAL
 Groupement d'intérêt économique
 Au capital de 0 €uros
 Siège : 19 chemin Sainte-Pétronille
 06800 CAGNES-SUR-MER
 753 937 341 RCS ANTIBES

Par décision de l'AGO du 31/05/2017, il a été décidé d'approuver les comptes de liquidation, donné au Liquidateur Monsieur Christophe MIRAL, 19 chemin Sainte-Pétronille, 06800 CAGNES SUR MER, quitus de sa gestion et décharge de son mandat et constaté la clôture de liquidation au 31/12/2016. Radiation au RCS d'ANTIBES.

172648

EXTENSION OBJET SOCIAL : SASU O SUPREME, au capital de 1.000 Euros. Siège social : 7 place Général Goiran, 06100 NICE. RCS NICE 825 374 689 - Suite au PV de l'AGE en date du 14/06/17, il a été décidé avec effet immédiat de rajouter à l'objet social les termes : Restaurant, brasserie et bar. Modification de l'Article 2 des statuts. Validation auprès du RCS de NICE. **Pour avis.**

172686

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION : SARL ALAIN ET RICHARD ASSOCIES en liquidation, au capital de : 7 700 Euros en liquidation. Siège social : 114 av de la Lanterne, 06200 NICE. RCS de NICE N° 444 639 272. Liquidateur : Mr QUACH Alain demeurant « Le Rochefort » 114 Av de la Lanterne, 06200 NICE. Aux termes d'une délibération en date du 13/06/17 au siège de la Société les Associés ont constaté la clôture de la liquidation de la Société au 31/05/17. Dissolution anticipée par les Associés. Pris acte de la démission de Mr QUACH Alain de ses fonctions de Liquidateur et donné quitus entier et sans réserve de sa gestion.

172687

SPORT@FOOD@HEALTH
 Société par actions Simplifiée
 au capital de 40.000 €
 Siège social : 8 Allée de la Mala -
 Résidence Beau Site - 06320 CAP D'AIL
 Transféré : Villa Philae - 629, route de
 Super Garavan - 06500 MENTON
 822 222 915 RCS NICE

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 3 mars 2017, il a notamment été décidé : De transférer, à compter du même jour, le siège social de la Société : **Ancien siège social :** 8 Allée de la Mala - Résidence Beau Site - 06320 CAP D'AIL. **Nouveau siège social :** Villa Philae - 629, route de Super Garavan - 06500 MENTON. De modifier corrélativement l'Article 4 des statuts. **Le Président.**

172688

CAP AZUR PRODUCTION
 Société à responsabilité limitée
 au capital de 1.000 €
 Siège social : 8 Allée de la Mala
 Résidence Beau Site - 06320 CAP D'AIL
 Transféré : Villa Philae - 629, route de
 Super Garavan - 06500 MENTON
 753 431 048 RCS NICE

Par décisions de l' Associée unique en date du 3 mars 2017, il a notamment été décidé : De transférer, à compter du même jour, le siège social de la Société : **Ancien siège social :** 8 Allée de la Mala - Résidence Beau Site - 06320 CAP D'AIL. **Nouveau siège social :** Villa Philae - 629, route de Super Garavan - 06500 MENTON. De modifier corrélativement l'Article 4 des statuts. **La Gérance.**

172704

SITELEC
 Nom commercial : DIRECT-INSTALL
 SARL au capital de 7.600 €
 Siège social : 77 chemin de l'Eurier
 06670 CASTAGNIERS
 488 712 738 RCS NICE

L'A.G.O. et E. du 14.05.2017, dûment enregistrée, a décidé, à compter du même jour :

- De prononcer la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable,
 - De nommer Liquidateur pour la durée de la liquidation, M. Rénald BAIARDI, 77 chemin de l'Eurier, 06670 CASTAGNIERS,
 - De fixer le siège de la liquidation au siège social,
 - De mettre fin au mandat du Gérant de M. Rénald BAIARDI
- Avis en sera donné au RCS de NICE.

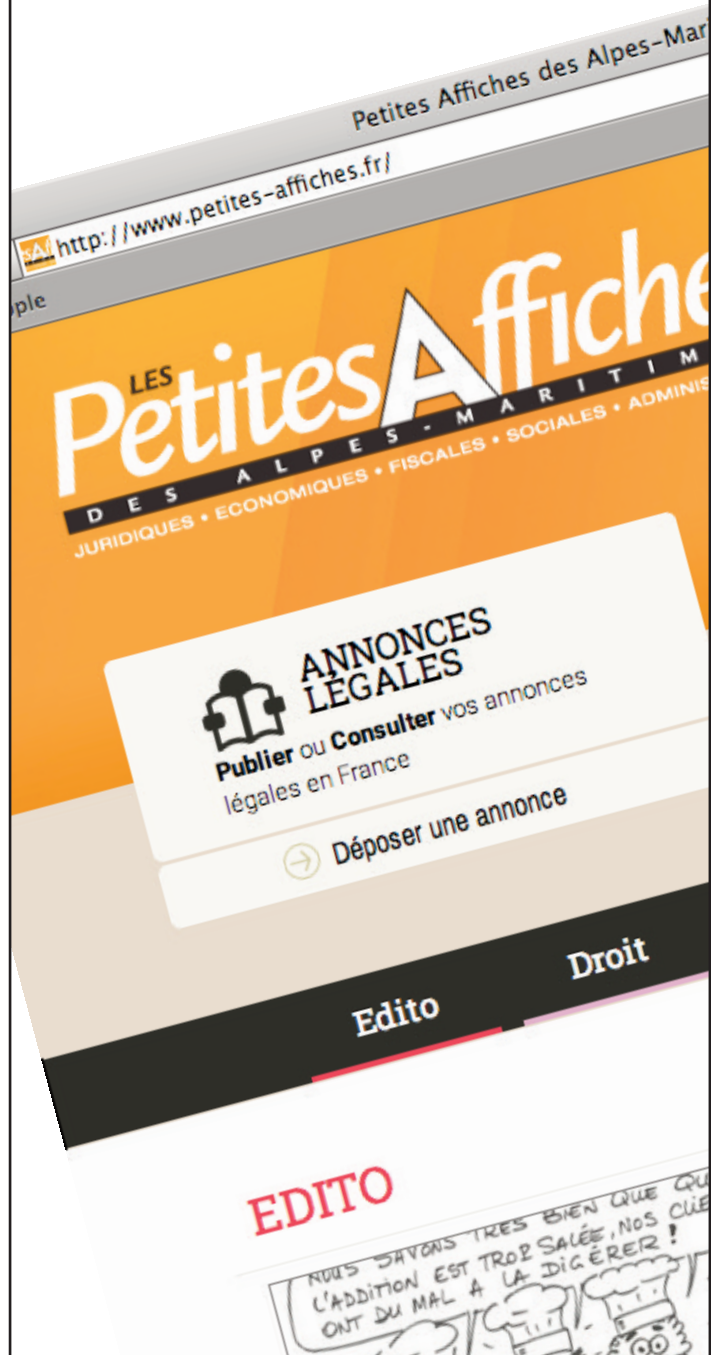
>> REÇUES JUSQU'AU JEUDI 11 HEURES 30

Les Petites Affiches

DES ALPES - MARITIMES

petitesaffiches.fr

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION
Juridique | Économique | Politique & générale



172631
Jean LETOUBLON
Mireille CAGNOLI
François PAUL
François TRUFFIER
Notaires Associés

SCI PAOLA

Siège social :

4B, Avenue Auguste Renoir
06800 CAGNES SUR MER
428 220 016 – RCS ANTIBES

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes d'un Procès-Verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 24 avril 2017, enregistré à : SERVICE DES IMPOTS ENTREPRISES DE CAGNES SUR MER, le 12/06/2017 Bordereau n° 2017/204 Case n° 6, Ext 534, décidant de la dissolution anticipée de la Société à compter du 30/04/2017, et la nomination de Monsieur Alain ROUSSEAU, demeurant à FORT DE FRANCE (97200) 32 bis Allée du Versant Fleuri, en qualité de Liquidateur. Le siège de la liquidation et la correspondance sont fixé : chez Monsieur Alain ROUSSEAU, demeurant à FORT DE FRANCE (97200) 32 bis allée du Versant Fleuri. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'ANTIBES. **Pour avis.**

SCI CLAIRE FONTAINE

SCI au capital de 1524,00 €uros

12 Parc Ferber, Villa Joujou,
06200 NICE

418 281 226 R.C.S. NICE

Par décision en date du 31/12/2016 il a été pris acte de la nomination de Madame Jeanne COUBY épouse BENICHO, demeurant 12 Parc Ferber, 06200 NICE en qualité de nouveau Gérant, à compter du 31/12/2016 pour une durée illimitée, en remplacement de Madame Marie-Thérèse BARAGGIOLI, Gérant démissionnaire.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de NICE.

CESSION DE FONDS

Aux termes d'un acte S.S.P. en date à NICE du 10 mai 2017, enregistré à NICE, le 22 mai 2017, Bord N° 2017/611, Case n° 1, Monsieur Maurice ADRIANO, demeurant 155 avenue Sainte Marguerite 06000 NICE 967 706 508 R.C.S. NICE, A VENDU A La Société NICOISE DE PRESSING, S.A.S. au capital de 15.000 €uros, ayant son siège social 34 rue Gioffredo, chez Hermety 06000 NICE, 828 851 436 R.C.S NICE, Un fonds de commerce de nettoyage, teinturerie, blanchisserie de linge et de vêtements connu sous l'enseigne NEUF PRESS sis 135 avenue Sainte Marguerite et 133 avenue Sainte Marguerite 06000 NICE, moyennant le prix de 50.000 €uros. Entrée en jouissance le 10 mai 2017. Les oppositions s'il y a lieu seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales auprès de Maître Isabelle SCHMELTZ, Avocat demeurant 76 boulevard Napoléon III 06200 NICE.

172632

RESORT CLUB MARKETING

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 8 000.00 €

Siège social :

45 boulevard Maréchal Joffre
06000 NICE
404 349 318 RCS NICE

Suivant décisions de l'Assemblée Générale Mixte du 09 juin 2017 : Le capital social a été augmenté d'une somme de deux cent cinquante mille (250.000) €uros pour être porté à 258.000 €uros par compensation de créance. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de NICE. **Pour avis, la Gérance.**

172640



Jean LETOUBLON
Mireille CAGNOLI
François PAUL
François TRUFFIER
Notaires Associés

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Jean LETOUBLON, Notaire à NICE (Alpes Maritimes), 23 Boulevard Gambetta, Membre de la société civile professionnelle dénommée "Jean LETOUBLON, Mireille CAGNOLI, François PAUL, François TRUFFIER, Notaires associés d'une société civile professionnelle titulaire d'un office notarial", le 13 juin 2017, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la COMMUNAUTE UNIVERSELLE par : Monsieur Raymond Georges Marcel CLOAREC, retraité, et Madame Jeanne Yvette LAURO, retraitée, son épouse demeurant ensemble à NICE (06200) 58, avenue Joseph Giordan Les Constellations de Fabron. Monsieur est né à NANTES (44000) le 16 janvier 1936, Madame est née à SAINT EUGENE (ALGERIE) le 20 septembre 1938. Mariés à la Mairie d'ALGER (ALGERIE) le 11 juillet 1959 sous le régime de la communauté de biens meubles et acquis à défaut de contrat de mariage préalable. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification. Monsieur est de nationalité Française. Madame est de nationalité Française. Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice, en l'Office Notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion. Le Notaire.

172644

HELICOJET

SARL au capital de 7500 €
Aéroport de Cannes Mandelieu -
06150 CANNES LA BOCCA
RCS CANNES 488 963 299

Par décision unanime des Associés du 15 juin 2017, les Associés ont décidé de proroger la durée de la Société de 97 ans jusqu'au 23 octobre 2112.

En conséquence, l'Article 5 des statuts a été modifié.

172629

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 2 juin 2017 à CANNES et du 14 juin 2017 à SAINT-ETIENNE, la Société DISTRIBUTION CASINO FRANCE, Société par actions simplifiée au capital de 106 801 329 €uros dont le siège social est à SAINT-ETIENNE (42000) - 1 cours Antoine Guichard, RCS 428 268 023 SAINT ETIENNE a donné en location-gérance à la Société CASI STAN, Société à responsabilité limitée au capital de 7 000 €, dont le siège social est à GOLF JUAN - VALLAURIS (06220) - 146 chemin des Clos - Le Clair de Soleil, RCS 829 643 873 ANTIBES, représentée par M. Ludovic ALBIN et Mme Mireille LAVIANO agissant en qualité de Co-Gérants, un fonds de commerce d'alimentation générale comprenant les éléments corporels et incorporels sis et exploités à CANNES (06400) - 7 place Stanislas, pour une période d'un an à compter du 3 juin 2017 renouvelable par tacite reconduction pour deux périodes successives et consécutives d'un an.

172643

CASINO VICTORIA SAS

Société par actions simplifiée

au capital de 6.000 €

Siège social :

1 Montée du Casino

06130 GRASSE

818 603 912 R.C.S. GRASSE

Suivant Procès-Verbal en date du 15 juin 2017, le Conseil d'Administration a nommé en qualité de Président :

M. Gérard SCRIBANS, demeurant Villa Le Nid, 511 chemin des Palanques, 83440 TANNERON en remplacement de M. Thierry GUERRIER, demeurant 36 chemin du Longo Maï 06600 ANTIBES, démissionnaire.

Le Conseil d'Administration.

172647

AVIS DE DISSOLUTION : SASU L'AMERICANA, au capital de 3.000 €uros en liquidation. Siège social : 41 rue Châteaufort, 06000 NICE. RCS NICE 751 602 012 - Suite à l'AGE du 14/06/17, il a été décidé de la dissolution anticipée de la Société à compter du 14/06/17 et sa mise en liquidation. Mr NOUIRA Mohamed Habib, demeurant 90 bd de Pasteur, 06300 NICE a été nommé Liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation a été fixé au 90 bd de Pasteur, 06300 NICE. C'est à cette adresse que la correspondance doit être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés. Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NICE. **Pour avis.**

172651

COTE D'AZUR AUTO TRANSPORT

(CAAT)

SARL au capital de 150 000 €uros

Siège social : Chemin du Coudouron

Quartier du Miracle

06250 MOUGINS

782 495 451 RCS CANNES

L'Assemblée Générale Ordinaire du 26 mai 2016 a :

- pris acte de la démission de M. Ivan STIVALA de ses fonctions de Gérant de la Société à compter de ce jour,

- décidé de nommer, Co-Gérant, à compter du même jour, Olivier FRANCOIS, de nationalité Française, demeurant 33 avenue Henri Malacrida, Résidence La Valbonette, Aix en Provence (13).

172653

BALKAN D'AZUR SAS au capital de 1.000 € 57 Ter, Rue du Maréchal Joffre - 06000 NICE N° 818 811 382 RCS NICE Par Décision du 14/6/17, il a été décidé à compter de cette date : - Il fallait lire : 57 Ter, Rue du Maréchal Joffre - 06000 NICE - Modifié l'Article 3 des statuts - De nommer Monsieur AUGUSTIN Manuel-Alexandru, demeurant 12, rue de Dijon, 06000 NICE, en fonction de Président de la société et pour une durée indéterminée en remplacement de Mme. AUGUSTIN Carmen démissionnaire. - Modifié l'Article 26 des statuts. **Pour avis.**

172652

LE MAS FACHALPA DES AYGUERS

RCS CANNES n° 480 933 993

Société civile au capital de 2000 €

Siège social : 37, Bd Alexandre III -

06400 - CANNES

CHANGEMENT DE SIÈGE SOCIAL - RECTIFICATION

Dans annonce n° 172357 parue dans le numéro 3864 au lieu de « Registre du Commerce et des Sociétés de Toulon », il faut lire « Registre du Commerce et des Sociétés de Fréjus ». **Pour avis. Le Gérant Patrick BOUSQUET-CHAVANNE.**

172654

ADDITIF à l'annonce n°172617, parue dans le présent journal du 15/06/17. Il faut ajouter : Sigle : AZUR ANTIQUES. **Pour avis**



Annonces LÉGALES
petites-affiches.fr

172720

HOTEL CONSEIL

Société par actions simplifiée

à associé unique

au capital de 288.410 €

Siège social :

58 rue Gioffredo

06000 NICE

339 054 942 R.C.S. NICE

Suivant Procès-Verbal des décisions de l'Associée unique en date du 19.06.2017, il a été décidé de ne pas renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes Suppléant de M. Geoffroy de CARCARADEC.

Mention en sera faite au R.C.S. de NICE.

Pour avis. Le Représentant légal.

172650

Aux termes d'un acte de cession de parts sociales reçu par Me BARRIERE, Notaire à NICE, le 12/10/2000, M. Jean-Jacques CHAUBARD a donné sa démission de son poste de Co-Gérant de la Société dénommée "SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE PRISME", au capital de 304,90 €, ayant son siège social à NICE (06000), 3, Rue Meyerbeer, immatriculée au RCS de NICE sous le N° 349 405 340. Quitus de sa gestion lui a été donné. A été nommé comme Co-Gérant, pour une durée illimitée : M. Yves Jean-Louis RINAUDO, demeurant à NICE (06200), 105, Vieux Chemin de St Antoine, Raccourci n° 3, et ce, à compter du 12/10/2000.

Pour avis, la Gérante.

172634

Aux termes d'un acte SSP en date à NICE du 02/06/17, il a été constitué une Société par actions simplifiées dénommée CL CONSULT, au capital de 1000 €, dont le siège social est à (06000) NICE, 2 bis Avenue Gallieni et dont l'objet social est : Aide au montage financier d'opérations immobilières, apporteur d'affaires, prestations de service. Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS. Président : Chantal DE VITA demeurant à (06000), 2 bis, Avenue Gallieni. Existence de clauses relatives à l'agrément des cessions d'actions : En cas de cession, l'agrément est pris à la majorité des deux tiers des voix des Actionnaires. Conditions d'admission aux Assemblées d'Actionnaires et d'exercice du droit de vote : Tout Actionnaire peut participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quelque soit le nombre d'actions qu'il possède. Le droit de participer aux décisions collectives est subordonné à l'inscription en compte des actions. Immatriculation de la Société au RCS de NICE.

172645

SCI MITHIDIÈRE

SCI au capital de 1000,00 €uros

Route de Venanson,

06450 ST MARTIN VESUBIE

498 125 350 R.C.S. NICE

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 24/05/2017 il a été pris acte de la nomination de Madame Michèle BLANCHI, demeurant Route de Venanson, 06450 ST MARTIN VESUBIE en qualité de nouveau Gérant, à compter du 24/05/2017 pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Thibault MALAUSA, Gérant démissionnaire. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de NICE.

172646

FP RIVIERA

Société par Actions Simplifiée

Unipersonnelle

Au capital de 10 000 €uros

Siège social : « Le Prado »

9 Avenue Georges Clémenceau

06000 NICE

807 525 902 RCS NICE

Aux termes de la décision de Madame Fabienne PACHEU, Associée unique, du 15 juin 2017, il résulte que : Le siège social a été transféré à C/o Acte Business Cannes - 29 Boulevard de la Ferrage - CS 20005 - 06414 CANNES CEDEX, à compter du 15 juin 2017. L'Article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS CANNES. **Pour avis.**

172696



Paulin ESMEL
BERAUDY
AVOCATS

153, Avenue Maréchal Foch
83000 - TOULON

CONSTITUTION

Par acte SSP du 03/06/2017, il a été constitué une société aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : CAP SOLEIL COTE D'AZUR

Capital : 1 000 €

Forme : SARL

Siège : 21, Boulevard Carnot, 06110 LE CANNET

Objet : Le contrôle, la prise de participation ou d'intérêt dans toute Société.

Durée : 99 ans

Gérance : M. Henri ROUVEIX demeurant 47, Avenue Jean Mermoz 06110 LE CANNET

Immatriculation : Au RCS de CANNES.

Pour avis.



Marchés
PUBLICS
petitesaffiches.fr

PUBLICATION, CONSULTATION
Réponse & téléchargement
des marchés publics

172656

GUICATH SARL au capital de 10000 €
Siège social : 1940 Route de Saint Jacques, 06810 AURIBEAU-SUR-SIAGNE
408 466 860 RCS de GRASSE L'AGE du 18/05/2017 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au Liquidateur pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour. Radiation au RCS de GRASSE.

172657

Acte SSP en date du 16 juin 2017
Dénomination : SCI PENA SORBARA;
Capital de 100 €. Siège social : 29 rue Denis Semeria, 06300 NICE. Objet social : La propriété, la gestion, la location et la disposition de tous immeubles dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'échange, d'apport ou autrement. Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NICE. Mode de cession des parts sociales : Librement cessibles entre Associés ; Agrément suivant Assemblée Extraordinaire pour les tiers à l'unanimité. Les Gérants sont Mr José Maria PENA et Mme Sophie SORBARA demeurant tous deux 6, place de la Brigue à NICE (06300).

172659

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE :
SARL ALAIN ET RICHARD ASSOCIÉS au Capital de : 7.700 Euros en Liquidation. Siège social : 114 av de la Lanterne 06200 NICE. RCS de NICE N° 444 639 272. Aux termes d'une délibération de l'AGE en date du 30/04/17, les Associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30/04/17 et sa mise en liquidation. Mr QUACH Alain demeurant « Le Rochefort », 114 Av de la Lanterne, 06200 NICE a été nommé Liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation a été fixé au 114 av de la Lanterne, 06200 NICE. C'est à cette adresse que la correspondance doit être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés. Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NICE. **Pour Avis, le Liquidateur.**

172660

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL : CJD Société civile au capital de 3.000 euros. Siège social chez Hubert BERTI, Le Brighton, 75 av George V, 06000 NICE. RCS NICE 442 605 119. Aux termes d'une décision collective des Associés en date du 30/04/17, le siège social de la Société a été transféré à compter du 01/05/17 : chez Christian BERTI, 167 av Montaigne, Domaine Le Grand Duc, 06210 MANDE-LIEU. Les formalités de dépôt et d'inscription modificative seront effectuées au RCS de CANNES. **Pour avis, la Gérance.**

172702

AVIS DE CHANGEMENT DE SIEGE SOCIAL : GT INVEST Société à Responsabilité Limitée au capital de 200 €. Siège social : 79, Corniche Fleurie Bât A, 06200 NICE. RCS NICE 802 956 227. Aux termes de l'AGE du 07/02/2017, le siège social est transféré à NICE (06200) 101, Route de Saint Antoine. L'Art. 5 des statuts a été modifié en conséquence.

172658

Isabelle SCHMELTZ
Avocat au Barreau de NICE
Spécialiste en Droit des Sociétés

CAPRIOLI & ASSOCIES
Société d'exercice libéral
à responsabilité limitée Avocats
au capital de 109 700 €uros
Siège social : 9, avenue Henri Matisse -
06200 NICE
442 341 319 RCS NICE

Aux termes d'une délibération en date du 31 mars 2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés a nommé en qualité de Cogérant Maître Isabelle CANTERO CAPRIOLI, demeurant à Falcon (06950), 1109 chemin de l'Esquieu, pour une durée illimitée. **Pour avis. La Gérance.**

172661

DOMUS INTER BOIS
Société à responsabilité limitée
Au capital de 7 000 €uros
Siège social : 329, chemin des l'Euzes
Quartier de la Bâchasse
06510 CARROS
440 093 649 RCS GRASSE
2001 B 00547
SIRET 440 093 649 00018 – APE 4332A

CONTINUATION DE LA SOCIETE

Aux termes d'une délibération en date du 27/07/14, l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés, statuant en application de l'Article L. 223-42 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société bien que les capitaux propres soient devenus inférieurs à la moitié du capital social.

Pour avis. La Gérance.

172672

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seings privé en date à LYON du 9/6/2017, il a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société civile.
Dénomination : " SCI TIPOTE "
Siège social : Impasse Miramar à NICE (06300).

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Capital social : 1.000 €
Objet : L'acquisition et la gestion de tous immeubles. Et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

Gérante : Mlle Frédérique Jeanne Pauline OMNES, demeurant à CALUIRE-ET-CUIRE (69300) 8 montée du Vernay.

Les parts sont librement cessibles au profit d'un ou plusieurs Associés, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des Associés.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NICE.

Pour avis, la Gérance.

172637

Rectificatif à l'annonce 172209 parue dans le présent journal daté du 18/05/17, il fallait lire : Acte SSP du 20/05/2017.

172662

LE FOURNIL
Société à responsabilité limitée
Au capital de 7 000 €uros
Réduit à 580 €uros
Siège social : 1bis, chemin des Trioux
06570 SAINT PAUL
525 186 607 RCS ANTIBES
2010 B 01072

REDUCTION DU CAPITAL SOCIAL

La réduction du capital social de 7 000 €uros à 580 €uros ayant fait l'objet d'une première insertion dans le journal d'annonces légales LES PETITES AFFICHES des Aples Maritime du 13 AVRIL 2017 est définitivement réalisée avec effet du 15 Mai 2017 suivant délibération de la Gérance et enregistré au POLE ENREGISTREMENT D'ANTIBES le 30 Mai 2017 bordereau n°2017/267 Case n°13 La modification des statuts appelle la publication des mentions suivantes :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à SEPT MILLE EUROS (7 000 €uros).

Nouvelle mention :

"Le capital social est fixé à CINQ CENT QUATRE VINGTS EUROS (580 €uros).

Pour avis. La Gérance.

172665

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE N I M E NICE

Société civile immobilière au capital
de 1 524,49 €uros
Siège social : 15 Avenue Mirabeau
06000 NICE
431 277 730 RCS NICE

L'AGE du 15 mai 2017 a décidé de transférer le siège social à 38260 MARCILLOLES, 192 Rue de la Guillotière à compter du 15 mai 2017.

La Société sera radiée du RCS de NICE et immatriculée au RCS de GRENOBLE. L'Article 4 des statuts est modifié comme suit :

Ancienne mention :

NICE (06000), 15 Avenue Mirabeau.

Nouvelle mention :

MARCILLOLES (38260), 192 Rue de la Guillotière.

Pour avis. La Gérance.

172663

TP DES BAOUS
Société à responsabilité limitée
transformée en Société par actions
simplifiée
Au capital de 27 500 €uros
Siège social : 2100, route de Cagnes
06140 VENCE
434 474 219 RCS GRASSE
2001 B 00071
SIRET 434 474 219 00038 – APE 4312A

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'une délibération en date du 22 Mai 2017 et enregistré au POLE ENREGISTREMENT D'ANTIBES, le 30 Mai 2017 Bordereau n°2017/267 Case n°12 l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés, statuant dans les conditions prévues par l'Article L. 227-3 du Code de Commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 27 500 €uros.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout Associé peut participer aux Assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Chaque Associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux Associés, doit être soumise à l'agrément préalable de la collectivité des Associés statuant à la majorité des voix des Associés disposant du droit de vote.

Madame Isabelle DACREMONT, Gérante, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de Société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

PRESIDENT DE LA SOCIETE :

Madame Isabelle DACREMONT demeurant 4512 chemin de Saint Jeannet, Résidence Isis, 06700 SAINT LAURENT DU VAR

Pour avis. La Présidente.

Offres/Demandes
d'EMPLOI
petitesaffiches.fr

Trouvez un emploi
dans les métiers du droit et du chiffre

172666

Suite à la dissolution et clôture immédiate avec liquidation en date du 29/12/2016 de la Société SA LIDO FOCH, et suivant délibération d'une AGE en date du 29/12/2016, la collectivité des Associés informe que dans l'Article 7 des statuts de la SNC 58 au capital de 1 000 € ayant son siège social à CANNES (06400) 7 rue Allieis. R.C.S CANNES 498 714 013, les 100 parts sociales de 10 euros chacune seront désormais détenues par : la SARL GIOFFREDO : 25 parts sociales numérotées de 1 à 25, la SARL IMOTEL 58 : 40 parts sociales numérotées de 26 à 65 et la SOPINVEST AND PROPERTIES SA : 35 parts sociales numérotées de 66 à 100. Le dépôt des actes sera effectué au GTC de CANNES.

172675

«HÂPY LOCATION» SARL au capital de 2.000 €. 40/54 Avenue Sainte Marguerite - Galerie Araucaria - 06200 NICE. Par acte ssp en date à NICE du 01/06/17, il a été constitué une SARL, ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : HÂPY LOCATION - Enseigne et nom commercial : HÂPY LOCATION - Capital : 2.000 € - Siège social : 40/54, Avenue Sainte Marguerite - Galerie Araucaria, 06200 NICE - Objet : Location de véhicules de transport de personnes. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation - Gérance : M. Alexandre NIARFEIX, demeurant 84 Corniche Fleurie, Résidence Ciel Marine, Bât. B, 06200 NICE. Immatriculation : RCS NICE. **Pour avis.**

172682

Aux termes d'un acte SSP sous condition suspensive en date du 09/06/2017 enregistré au POLE ENREGISTREMENT DE NICE le 14/06/2017 Bord n° 2017/708 Case n° 49 Ext. 4236, la Société "PHARMACIE DE GUILLAUMES", SELARL au capital de 40.000 €, ayant son siège social à GUILLAUMES (06470), 1, Avenue Lieutenant Colonelli, immatriculée sous le n° 518 973 847 RCS NICE, a cédé à la Société "PHARMACIE DU VILLAGE DE GUILLAUMES", SELAS au capital de 5.000 €, ayant son siège social à GUILLAUMES (06470), 1, Avenue Lieutenant Colonelli en cours d'immatriculation au RCS de NICE, un fonds de commerce d'officine de pharmacie situé et exploité à GUILLAUMES (06470), 1, Avenue Lieutenant Colonelli, moyennant le prix de 450.000 €. La date d'entrée en jouissance est fixée au 31/07/2017. Pour la validité et la réception, les oppositions s'il y a lieu seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales en l'Etude de Maître Philippe BESSY, Avocat, sise à CANNES (06400), 13, Square Mérimée.

172683

CHATEAU DE LA CONSTANCE S.A. au Capital de 73 175,53 €. Siège : 92/94 Av du Dr. M. Donat, 06800 CAGNES SUR MER. 301 030 938 RCS ANTIBES. Suivant délibération du CA du 19/04/17, il résulte que : Mr Pierre ALEMANN, demeurant 1 pde Honoré II, 98000 MONACO a été nommé à compter du 19/04/17 en qualité d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration, en remplacement de Mr Jean-Claude BERTRAND, suite à sa démission de toutes fonctions. Mention sera faite au RCS d'ANTIBES. **Pour avis.**

172671

H.E.L.L.O. SCI à capital variable de 1.000 €. Siège social : 40/54 Avenue Sainte Marguerite - Galerie Araucaria 06200 NICE. N° 792 525 792 RCS NICE. L'AGO du 1/6/17 a, à compter de cette même date, pris acte de la démission de Mme RICHART Nathalie de ses fonctions de Gérant et nommé en remplacement pour une durée indéterminée, Mr Shen LINBIN demeurant 9, rue Saint Didier, 75016 PARIS. Mention en sera faite au RCS de NICE. **Pour avis.**

172610

SARL L'AMI DES ARTS
SARL au capital de 7622.45€
14 Avenue de Suède, 06000 NICE
RCS NICE n° 304 189 046

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une AGE du 13/06/2017, il a été décidé de transférer le siège social au 34 Rue Gioffredo, 06000 NICE. Validation : RCS NICE.

172680

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à NICE en date du 14 juin 2017, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes : DENOMINATION : SCI DEBERDT, SIEGE SOCIAL : 21 rue Clément Roassal, NICE (Alpes Maritimes)

OBJET : L'acquisition, la mise en valeur, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles et droits immobiliers détenus en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange ou autrement.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL : 10 000 euros

GERANCE : Mr Thibaud DEBERDT, demeurant 21 rue Clément Roassal, NICE (Alpes Maritimes), Mr Geoffrey DEBERDT, demeurant 49 rue du Pompidou, JUVIGNAC (Hérault),

AGREMENT DES CESSIONS : Les parts sociales sont librement cessibles entre Associés et entre conjoints, ascendants ou descendants, même si le conjoint, l'ascendant ou le descendant cessionnaire n'est pas Associé. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des personnes autres que celles visées ci-dessus, qu'avec le consentement de la majorité des Associés, représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

IMMATRICULATION : Au Registre du Commerce et des Sociétés de NICE.

Pour avis, la Gérante.

172635

Additif à l'annonce n° 172587 parue le 15 juin 2017 dans Les Petites Affiches des Alpes Maritimes relatif à la société **EVA sas**. **Mention additive** : Mme Mireille SAADA achète ledit fonds de commerce pour le compte de la Société en formation SAS Gift & Go, laquelle se substituera à Mme SAADA dès son immatriculation...

SERVICE DES DOMAINES

INVENTAIRE ET PROJET DE REGLEMENT DU PASSIF

172678 - Le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes-Maritimes 15 bis rue Delille 06073 NICE CEDEX 1, curateur de la succession de **Mme COLLET Marie veuve CHAIX**, décédée le 03/11/2015 à CANNES a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. **Réf : 0068008467 SV 83 BE**

NOMINATION CURATEUR A SUCCESSION VACANTE

172670 - Par décision du Tribunal de Grande Instance de NICE en date du 11/10/2016, le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes Maritimes, domicilié 15 bis rue Delille 06073 NICE CEDEX 1, a été nommé curateur de la succession vacante de **Monsieur KEBBOURBO Etienne** né le 15/12/1950 à DISSING (TCHAD), décédé le 21/03/2016 à NICE (06). **Réf : 0068009483 / FR.** Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

172697 - Par décision du Tribunal de Grande Instance de NICE en date du 15/11/2016, le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes Maritimes, domicilié 15 bis rue Delille 06073 NICE CEDEX 1, a été nommé curateur de la succession vacante de **Monsieur DERBEL Benaïcha** né le 30/01/1939 à HADJOUT (ALGERIE), décédé le 06/11/2013 à ANTIBES (06). **Réf : 0068010460 / FR.** Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

172701 - Par décision du Tribunal de Grande Instance de GRASSE en date du 19/09/2016, le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes Maritimes, domicilié 15 bis rue Delille 06073 NICE CEDEX 1, a été nommé curateur de la succession vacante de **Madame LAGARDERE Brigitte Divorcée LAGUERRE** née le 27/02/1957 à TOULON (83), décédée le 06/10/2013 à MANDELIEU LA NAPOULE (06). **Réf : 0068009454 / FR.** Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

172707 - Par décision du Tribunal de Grande Instance de GRASSE en date du 07/02/2017, le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes Maritimes, domicilié 15 bis rue Delille 06073 NICE CEDEX 1, a été nommé curateur de la succession vacante de **Madame SFIRI Sabine** née le 09/03/1977 à NICE (06), décédée le 05/08/2016 à LA TRINITE (06). **Réf : 0068014023 / FR.** Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

PROJET DU REGLEMENT DU PASSIF

172667 - Le Directeur Départemental des Finances Publiques, 15bis rue Delille, 06073 NICE CEDEX 1, curateur de la succession de **Madame Michèle-Dominique Rolande Léonce PAGNON**, décédée le 01/04/2014 à NICE (06) a établi le projet de règlement du passif. **Réf : 0064805432**

172689 - Le Directeur Départemental des Finances Publiques, 15 bis rue Delille, 06073 NICE CEDEX 1, curateur de la succession

de **Monsieur Claude Maurice JOUANS**, décédé le 27/10/2014 à ANTIBES (06) a établi le projet de règlement du passif. **Réf : GPP 0064805555 SV 06 NE**

INVENTAIRE

172668 - Le Directeur Départemental des Finances Publiques, domicilié(e) 15bis rue Delille, à NICE CEDEX 1 (06073), curateur de la succession de **Madame PAGNON Michèle-Dominique Rolande Léonce**, décédée le 01/04/2014 à NICE (06), a établi l'inventaire. **Réf : 0064805432**

172690 - Le Directeur Départemental des Finances Publiques, domicilié(e) 15bis rue Delille, à NICE CEDEX 1 (06073), curateur de la succession de **Monsieur JOUANS Claude Maurice**, décédé le 27/10/2014 à ANTIBES (06), a établi l'inventaire. **Réf : GPP 0064805555 SV 06 NE**

COMPTE RENDU DE SUCCESSION

172693 - Le Directeur Départemental des Finances Publiques, domicilié(e) 15bis rue Delille, à NICE CEDEX 1, curateur de la succession vacante de **Monsieur Jean-Louis LAUGIER**, décédé le 23/10/2011 à NICE (06) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au Tribunal de Grande Instance. **Réf : 0064805050**

172700 - Le Directeur Départemental des Finances Publiques, domicilié(e) 15bis rue Delille, à NICE CEDEX 1, curateur de la succession vacante de **Madame Armelle Marie Antoinette MOYSAN**, décédée le 27/05/2013 à NICE (06) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au Tribunal de Grande Instance. **Réf : 0064805167**

172708

Rectificatif à l'annonce 172625 parue dans le présent journal daté du 15/06/17, il fallait lire : Au terme d'un ASSP en date du 14/06/2017.

LES PETITES AFFICHES DES ALPES-MARITIMES

Société Nouvelle des Petites Affiches
des Alpes-Maritimes
R.C. NICE 957 808 306 B - ISSN 1268 - 4031
Siège social, administration, rédaction, publicité :
Place du Palais
17, rue Alexandre-Mari, 06300 NICE
Tél. 04 93 80 72 72 - Fax 04 93 80 73 00
E-MAIL : annonces@petitesaffiches.fr
site internet : www.petites-affiches.fr
Directeur de la publication : J.-M. CIAIS

Commission paritaire n° 07 18 1 79 757

ABONNEMENT 1 AN : 38 € T.T.C.

Prix HT de l'annonce fixé par arrêté ministériel.
Pour l'année 2017, le prix de la ligne est de 4.15€
pour les Alpes-Maritimes

Ets CIAIS SARL imprimeurs-créateurs
4, av. Estienne d'Orves - 06000 NICE
Tél. 04 93 97 40 00

DÉPÔT LÉGAL JUIN 2017

**PACK
SUMMER**

10 SÉANCES
À **49€**
DU 21 AU 30 JUIN*

TOUJOURS
UN CLUB
À 2 PLAGES
DE CHEZ VOUS!



*Conditions : Carte en supplément 10€. Séances valables jusqu'au 15 août 2017. Conception : I P A N E M A - groupe-ipanema.com

Et vous?
FITLANE.COM

FITLANE
FITNESS CENTERS